

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin à 19 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 juin, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégory LELONG, son Maire, conformément aux dispositions du code général des Collectivités territoriales (articles L 2121-7 à L 2121-34).

Étaient présents

Grégory LELONG, Agostino POPULIN, Carole MILLET, Julien GROSPERRIN, Khadija KHALIL, Marc PONTUS, Karine BÉLOT, Thibault LEFEVRE, Céline DEMONCHAUX, Marie-Christine VAN HULST, Joëlle GAU, Patricia COPIN, Bernard EBERSBERGER, Bruno BIADALA, Céline DESPRIET, Ilyasse DRIDER, Marcel BÉLURIER, Brigitte CADOUX, Joël BOIS, Alice ANDRÉ, Daniel LAMAC, Alexandre RASZKA.

Étaient excusés avec procuration

Mama KHELLADI À Céline DEMONCHAUX, Xavier SUDZINSKI À Joël BOIS.

Étaient absents

Monsieur Xavier LAFON, Madame Nadine EBERSBERGER, Monsieur Sébastien MASSART, Madame Lidia D'AMICO.

L'appel nominal des membres présents est effectué par M. Ilyasse DRIDER qui a dénombré 22 conseillers présents et constaté que le quorum est atteint.

Monsieur Agostino POPULIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Il rappelle que les membres du Conseil Municipal ont réceptionné le procès-verbal de la séance précédente et demande s'il y a des questions, des remarques ou des modifications à apporter.

Le procès-verbal n'appelle à aucune remarque.

Adoption du procès-verbal.

COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION DE COMPETENCE ACCORDEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T : N° 2023.029

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ces décisions.

Monsieur Joël BOIS souhaite apporter une remarque, formulée chaque année, concernant l'espace Pasolini, il considère que c'est une action qui reçoit une subvention de Valenciennes métropole ainsi il estime qu'ils sont dans le cas d'un financement croisé et que c'est un peu dommage car c'est limite au niveau de la régularité administrative.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques, puis passe au point suivant.

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2023 : N° 2023.026

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle GAU.

Madame Joëlle GAU explique que le budget supplémentaire présenté à cette assemblée a pour fonction de constater la reprise des résultats de l'exercice antérieur, tel qu'il figure dans la délibération d'affectation des résultats du 15 mars 2023 ; de constater le report en dépenses de 2 146 800 millions et en recette 450 831 des inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause, telles qu'elles apparaissent dans le compte administratif 2022 et ajuster les inscriptions du budget primitif en fin de nouvelles opérations. Elle rappelle qu'ils ont donc reçu les documents pour le budget supplémentaire de l'année 2023.

Elle souhaite évoquer en préambule l'arrivée de la nouvelle responsable du service finance de la commune, Madame Sylviane WATTELEZ en remplacement de Monsieur Franco MELCHIORRE depuis le 1^{er} avril 2023. Elle informe que Monsieur Franco MELCHIORRE a désormais d'autres missions et notamment la gestion des dossiers de subventions de la commune.

Elle explique que, pour le vote du budget supplémentaire, les membres du Conseil Municipal ont reçu les documents sous une nouvelle forme suite à la migration du logiciel début avril et des nouvelles nomenclatures. Elle informe que ce nouveau logiciel propose une présentation par pôle et une organisation qui permettra une vue d'ensemble des coûts par pôle. Elle précise que, sur les tableaux « BP » signifie : « budget primitif », « BS » « budget supplémentaire » et « RCCE » c'est le report de l'année 2022.

Elle ajoute que le budget supplémentaire 2023 intègre notamment pour la section de fonctionnement en dépenses : la mise en place du petit déjeuner pour les écoles maternelles (chapitre 11) pour un montant de 13 000,40 €. Elle poursuit sur une dotation complémentaire pour le transport des enfants des écoles maternelles et des écoles élémentaires donc deux fois 3 100 €, puis la mise en place d'une activité piscine pour les enfants en partenariat avec la piscine de Saint-Amand à compter de la rentrée de septembre 2023.

Ensuite, elle précise qu'il y a un complément pour le Conseil municipal des enfants, des récompenses pour les élèves qui réussiront les épreuves du BEPC et du baccalauréat ainsi que le rallye citoyen.

Elle ajoute qu'il y a aussi des crédits complémentaires pour les subventions aux associations, un abondement des crédits pour les dépenses de personnel, un abondement des crédits pour les coûts d'électricité, d'éclairage public et de gaz, la réalisation du village de Noël, la souscription d'une assurance dommage-ouvrage pour la construction du nouveau groupe scolaire du centre, l'externalisation de prestations de communication, un abondement de crédit pour l'entretien courant sur les voiries, bâtiments publics, matériels divers et l'élagage.

Au niveau de la section de fonctionnement en recette, elle explique qu'il y a l'ajustement des dotations de l'État, des subventions de la caisse d'allocations familiales (CAF), le filet de compensation inflation 2022, l'indemnité de remboursement de l'assurance pour le sinistre des services techniques.

Ensuite, elle explique que, pour la section d'investissement en dépenses, il y a la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction du nouveau groupe scolaire du centre, de nouveaux jeux d'eaux, du mobilier pour les micro crèches et du matériel pour la restauration du hameau de Macou, le démarrage de travaux pour la création d'un lieu d'accueil périscolaire à l'école maternelle du Jard et, pour la section d'investissement en recettes, il y a une subvention de la Région pour la plantation d'arbres, un complément pour une cession de bâtiment.

Elle finit sur l'autofinancement de la section d'investissement qui est augmenté par un virement de la section de fonctionnement de 147 660 € et demande au Conseil Municipal d'adopter le budget supplémentaire 2023. Elle demande s'il y a des questions.

Monsieur Alexandre RASZKA indique qu'il posera des questions sur les points suivants.

Monsieur le Maire passe au vote puis passe au point suivant.

Décision du Conseil : Motion adoptée par 19 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

0 voix contre :

6 abstention(s) :

Marcel BÉLURIER, Xavier SUDZINSKI, Brigitte CADOUX, Joël BOIS, Alice ANDRÉ, Alexandre RASZKA

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE : N° 2023.030

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle GAU.

Madame Joëlle GAU explique que la collectivité a acté sa volonté de construire un nouveau groupe scolaire de 15 classes pour regrouper une école maternelle et élémentaire, toutes deux vétustes, sur un même site et qu'un marché global de performance a été attribué en 2022 pour la construction de ce groupe scolaire du centre dont la réalisation est prévue de 2023 à fin 2025 et dont les paiements s'étaleront jusqu'en 2026. Aussi, pour ne pas mobiliser les crédits budgétaires sur une seule année, compte tenu des sommes engagées, elle explique qu'il est nécessaire de répartir sur plusieurs années la charge financière importante d'une telle opération. Elle précise, pour ce faire, qu'une autorisation de programme peut être créée conformément à l'instruction budgétaire M14 et au code des collectivités territoriales. Elle explique que l'article L-23-11-3 du code général des collectivités territoriales précise que les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements et demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées. Elle ajoute que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes. Elle précise ensuite que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ; Il est proposé la création d'une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, comme indiqué sur le tableau qui peut être échelonné sur plusieurs années en phasage.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une erreur matérielle dans ce tableau et indique qu'il y a une anomalie sur la 1^{ère} ligne travaux et précise que le chiffre correct est 14 263 206 €. Il ajoute que sur la même colonne, à la ligne « montant total » il est indiqué 14 543 834 €, or il faut lire 14 794 522 €.

Monsieur Joël BOIS dit que pourtant, depuis le temps que c'est à l'ordre du jour (5 ans), ils ont eu le temps de faire les calculs.

Monsieur le Maire répond que les calculs ne se font pas en un jour sur une telle opération et demande s'il y a des questions.

Monsieur Alexandre RASZKA dit que c'est bien 14 794 522 €. Il rappelle qu'il avait évoqué en commission des affaires générales que dans la note explicative, certains ajouts aux paragraphes auraient été judicieux. Il donne pour exemple les phrases suivantes : « pour ne pas mobiliser les crédits budgétaires sur une seule année compte tenu des sommes engagées », « et de l'incertitude des subventions » puisque sur un projet dont le chiffrage exact est connu maintenant soit 14 794 522 €. Il se rappelle qu'il avait indiqué à l'assemblée que la commune avait obtenu certains engagements de principe, notamment de l'État et du Département pour une partie. Cependant, il dit que compte tenu du coût et ce, dès l'année prochaine, puisqu'ils prévoient 6 200 000 €, il espère que ça tombe dans l'escarcelle car il considère que la situation va être un peu compliquée face aux dépenses. Il ajoute qu'il a une question sur le budget supplémentaire : il dit qu'un montant maximum de 920 000 € est

indiqué en dépenses pour l'année 2023 or, au budget supplémentaire, s'il considère le budget primitif et les reports de crédit à 1 322 276 € il y a donc 400 000 € inscrits au budget qui ne seront pas dépensés. Il estime que c'est un peu dommage de ne pas l'avoir anticipé au budget primitif car la somme est conséquente.

Monsieur le Maire répond que c'est parce qu'il y a des factures en cours qui seront ajustées lors du prochain budget modificatif.

Monsieur Alexandre RASZKA répond que la commune a inscrit au budget davantage que la limite des 920 000 € autorisés à être dépensé sur ce programme.

Monsieur le Maire souhaite expliquer la réponse du Directeur général des services et dit que le programme pourra être évolutif, que la commune peut l'adapter. Il ajoute que concernant les subventions il n'a pas trop d'inquiétude du fait de son bon avancement. Il continue et informe qu'il y a des discussions avec les différents organismes, que ce soit l'État, le Département, la Région. Il ajoute avoir conscience que le financement pourra se faire également auprès de la Banque des Territoires. Il termine sur le fait qu'ils n'ont pas trop d'inquiétude, que leurs ratios sont bons en termes économiques sur la commune et ils savent que les financeurs les accompagnent.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Motion adoptée par 18 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 7.

0 voix contre :

7 abstention(s) :

Marcel BÉLURIER, Xavier SUDZINSKI, Brigitte CADOUX, Joël BOIS, Alice ANDRÉ, Daniel LAMAC, Alexandre RASZKA

INDEMNISATION DE CERTAINS MEMBRES DU JURY DE CONCOURS ORGANISÉ DANS LE CADRE DU MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DU CENTRE : N° 2023.031

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle GAU.

Madame Joëlle GAU explique que c'est la phase « concours », donc l'obligation de cette délibération pour payer les deux factures dans le cadre du marché global de performance pour la construction du groupe scolaire du Centre. Elle rappelle qu'un concours a été réalisé selon le formalisme prévu par la procédure et la composition du jury exigeait des personnes d'expérience disposant de qualifications professionnelles particulières. Elle explique qu'il est prévu d'indemniser ces personnes sur la base d'un montant forfaitaire de 800 € hors TVA plus les frais de déplacement. Elle explique qu'il y avait quatre professionnels dont deux qui ont présenté une facture (deux architectes) : monsieur COLLET Jean-Luc pour un montant de 800 € HT, soit 960 € TTC, puis SARL Ateliers pour un montant 840 € HT, soit 1008 € TTC. Elle demande donc au Conseil municipal d'approuver le règlement de ces deux sommes car il faut une voix délibérative pour payer ces deux factures.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'OBSERVATOIRE FISCAL INTERCOMMUNAL
POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2026 : N° 2023.032**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle GAU.

Madame Joëlle GAU rappelle que par délibération du 26 septembre 2018, le Conseil municipal, a approuvé la création d'un service commun intitulé : « observatoire fiscal intercommunal » et à autoriser monsieur le Maire à signer la convention-cadre régissant son fonctionnement entre Valenciennes métropole et la commune de Condé-sur-l'Escaut à compter du 1^{er} janvier 2019. Au terme d'une période test de 2 années, elle rappelle également que le service a été renouvelé du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Par courrier reçu en mairie le 1^{er} février dernier, elle explique que Valenciennes métropole les a sollicités pour connaître leur souhait de renouveler ou non cet engagement pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 à ce service commun. Elle explique qu' en cas de renouvellement du dispositif, les objectifs de ce service commun seraient principalement orientés vers les prestations suivantes : informations générales, veille juridique et fiscale, diagnostic de base, état des lieux, analyse, constat, simulation personnalisée de la commune, optimisation et suivi personnalisé de la commune, mise en œuvre des mesures et accompagnement de la commune et Valenciennes métropole imputera la commune adhérente au service commun une contribution forfaitaire modulable selon sa strate de population.

Elle explique que les modalités opérationnelles de la contribution pour chaque commune sont détaillées aux articles 2 et 5 du projet de la convention-cadre qui est annexée. Elle ajoute que la convention-cadre entre Valenciennes Métropole et la commune de Condé-Sur-l'Escaut portera sur une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 à l'issue de laquelle un bilan sera dressé conformément aux dispositions de l'article L-511-39 du CGCT. Elle explique que ce bilan exposera également des propositions d'adaptation ou d'amélioration au regard de l'évolution des besoins. Elle explique que, considérant que le contexte actuel des collectivités locales les oblige sans cesse à rechercher des marges de manœuvre financière d'une part, et à maîtriser la politique fiscale locale d'autre part. Sur ces bases, elle ajoute qu'il est demandé au Conseil municipal de renouveler cet engagement pour un service commun de l'observatoire fiscal intercommunal pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, d'approuver le projet de la convention-cadre joint en annexe régissant le fonctionnement du service commun entre Valenciennes métropole et la commune de Condé-sur-l'Escaut, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Joël BOIS considère qu' il n'y a pas de raison de ne pas renouveler.

Monsieur le Maire précise qu'il y a un travail de fond qui est réalisé depuis deux à trois ans. Il indique que la commune a déjà travaillé en collaboration avec eux et que le constat sur des mises à jour importantes est à revoir et notamment toutes les cités minières qui ont été rénovées et qui changent évidemment de catégorie au niveau des bases locatives sur le secteur. Il ajoute qu'il y a une réflexion qui permettra justement de réajuster toutes les rentrées fiscales et dit que chacun doit contribuer à hauteur de ce qu'il doit à la collectivité.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) 2022 : N° 2023.033
--

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc PONTUS.

Monsieur Marc PONTUS rappelle que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est attribuée aux communes à faibles ressources afin de favoriser la qualité de vie de ses habitants. Il rappelle que le montant de la DSU pour la ville de Condé-sur-l'Escaut est de 2 425 863 €, soit 2,5 % de plus qu'en 2021. Il ajoute que, s'ils peuvent se satisfaire du volume de cette manne pour améliorer les conditions de vie de leurs concitoyens, il ne faut pas oublier qu'elle leur est attribuée car leurs ressources sont plus faibles que la moyenne. Néanmoins, il explique qu'en regardant de près les statistiques des indices sociaux en page 3, ils peuvent constater un frémissement vers une amélioration de la mixité sociale avec un recul progressif de cette précarité. Il ajoute que, dans l'avenir, ce frémissement sera, ils peuvent l'espérer, plus sensible avec, entre autres, les différents projets immobiliers et urbains dont le NPNRU avec la démolition du Coq Chanteclerc et la reconstruction de logements individuels en accession à la propriété, destinés à améliorer l'attractivité de notre territoire. Il revient à cette DSU, il rappelle qu'ils disposent d'un rapport précis sur l'utilisation de ces fonds. En résumé, il explique que le premier poste en volume est attribué à la jeunesse et à l'enfance avec plus de 950 000 €, puis viennent les autres postes concernant la sécurité, la culture, l'éducation et le cadre de vie pour les plus dotés, avec une dépense totale de 3 236 509 €. Il souhaite remercier la solidarité nationale et l'État pour cette dotation, ainsi que les services de la ville pour la mise en œuvre de ces actions au titre de la DSU.

Monsieur le Maire tient à féliciter le travail des services qui, chaque année, réalisent de beaux rapports sur ce sujet en l'occurrence Monsieur le Directeur général des services et toutes les équipes municipales.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Alexandre RASZKA a quelques remarques à formuler. Il explique qu'il faut reconnaître que, quand l'État soutient ses collectivités et que la commune en fait partie à double titre à la fois dans le cadre de cette DSU mais aussi avec le mécanisme de péréquation par rapport aux dotations globales, il dit qu'il est à noter que si l'assemblée fait le bilan de ces cinq dernières années (2018-2022) c'est quand même 11 500 00 € qui ont été

attribués à la ville de Condé-sur-l'Escaut par l'État. Il ajoute que si le calcul se fait sur six ans incluant l'année 2017, la commune atteint pratiquement un budget annuel de fonctionnement. Il indique que monsieur Pontus Marc parlait de « frémissement » et dit qu'effectivement mais il ne faut pas qu'il fasse trop chaud parce qu'il n'y aura pas beaucoup de vent. Il ajoute que la population continue, même s'ils peuvent considérer qu'elle stagne, mais elle continue de baisser. Il constate que le potentiel financier par habitant n'augmente que très légèrement au regard de l'évolution du potentiel financier des communes de la même strate : ils ne sont qu'à la moitié, il a calculé : +3,55 % contre +6,5 % pour les communes de la même strate. De même, il explique que le revenu moyen par habitant de la commune n'a progressé depuis 2017, donc sur 6 années, que de 3 %. Il rappelle que les années 2020 à 2022 en termes d'inflation ont été particulièrement des années de record ; donc le revenu moyen par habitant qui augmente de 3 % : ils sont bien en dessous du taux d'inflation alors que les communes de la même strate voient les revenus moyens de leurs habitants augmenter de près de 10 %, c'est à dire qu'ils rattrapent presque l'inflation. Il souligne ce point car il est d'autant plus regrettable que les moyens de la DSU, ces moyens supplémentaires, sont là pour les aider non seulement à faire face aux difficultés de notre commune et de ses habitants, mais pour essayer d'inverser la courbe, comme disait un des Présidents de la République qui lui est cher, mais qui n'a pas réussi s'agissant du chômage.

Au-delà de cela, évidemment, Il souligne qu' il ne l'a pas reprécisé sur le vote du budget supplémentaire, mais qu'effectivement, les dotations de l'État sont malgré tout plutôt rassurantes par rapport aux prévisions qui avaient été faites. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier quand même, et c'est l'aspect presque positif d'être sous le seuil des 10 000 habitants, que cela permet à la fois de bénéficier de la DSU mais aussi de la dotation de solidarité rurale (DSR). Il explique que c'est presque un effet transitoire, mais en tout cas, cela leur amène quand même là aussi des moyens supplémentaires.

Enfin, il rappelle que la commune bénéficie de la dotation politique de la ville (DPV), qu'ils avaient évoquée justement dans le cadre du financement du nouveau groupe scolaire, c'est une dotation qui représente quand même 150 000 000 € dont 17 000 000 € pour le seul département du Nord, ce qui en dit quand même long aussi sur les difficultés que traverse la Région d'une manière plus large. Il revient sur les actions menées et dit qu'il sait qu'elles sont menées au mieux. Il rappelle que certaines actions sont récurrentes depuis un certain nombre d'années. Il attire de nouveau l'attention sur le fait que malheureusement et sans retirer la qualité du travail fourni , que force est de constater que les voyants sont toujours dans le rouge et que malheureusement, ils n'arrivent pas à enrayer cette mécanique des difficultés rencontrées sur le territoire. Il termine sur le fait qu'il en reparlera tout à l'heure dans un point qui lui est cher, il n'est pas certain que la participation versée à l'école Jeanne d'Arc relève véritablement des actions qui doivent être mises en valeur dans le cadre de l'utilisation de la DSU.

Monsieur le Maire répond qu'en effet heureusement qu'ils ont cette dotation car cela répond aussi aux indicateurs sociaux qui ne sont malheureusement pas très positifs sur la commune. Sur la baisse de la population, il explique qu'elle va continuer de baisser de toute façon puisque depuis l'année 2018-2019, ils ont entrepris d'importantes rénovations sur les cités minières, notamment dans le cadre de différents plans ; la dernière sur le plan engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) pour la cité Saint-Pierre, sur laquelle ils mobilisent énormément de logements, notamment ce qu'ils appellent les

logements tiroirs qui permettent de transvaser les habitants dans d'autres logements en attente des travaux. Il ajoute que de ce fait, de nombreux logements se trouvent inoccupés et réduisent de fait le nombre d'habitants sur Condé. Il informe que cela va continuer, notamment l'impact des départs d'habitants du Coq, qui représente 115 logements. Il indique que ces logements sont pratiquement tous vides, que les derniers habitants sont partis il n'y a pas très longtemps. Il continue et dit que dans le cadre du programme de rénovation urbaine (NPNRU), une reconstruction à hauteur de 30% avec 17 logements vont être créés sur site et des lots libres remplaceront les immeubles du Coq. Il explique que la commune constate d'ores et déjà les effets positifs et informant de sa rencontre en début d'année avec le nouveau directeur de de Pôle Emploi. Celui-ci lui a présenté les chiffres de l'année 2022 concernant le chômage, il indique une baisse de 10 points sur la commune des suites du départ de la population de ces immeubles du Coq. Il rappelle que ce quartier est le plus pauvre de tout le valenciennois avec, pour mémoire, une unité de consommation à hauteur de 5 000 €, ce qui était très pauvre sur le secteur.

Il explique qu'une modification est en cours avec une volonté de mixité sociale beaucoup plus importante. Il souligne une mixité sociale dans le bon sens du terme et explique que malheureusement et heureusement aussi, la commune compte malgré tout un nombre important de logements sociaux. Il ajoute cependant que c'est aussi un poids sur les indicateurs sociaux. Il informe l'assemblée qu'ils ont réalisé une analyse des besoins sociaux avec les différents CCAS sur le territoire du pays de Condé et les perspectives, si rien n'est fait, sont assez négatives. Il termine sur le fait qu'ils savent que cela va se poursuivre sur deux à trois ans sur des baisses limitées, mais qu'en termes de baisse de population, la commune assume, et indique être dans le cadre de toutes ces rénovations.

Concernant les dotations de l'État, il reconnaît que c'est rassurant, que la commune l'a voté dans le cadre du budget et que l'État le suit. Il considère avoir la chance d'avoir élargé à différentes dotations dont la dotation pour les territoires ruraux (DETR). Il explique que cela leur permet, contrairement à d'autres collectivités, d'avoir une visibilité sur l'avenir qui, il espère, sera positif encore quelques temps.

Enfin, concernant le sujet de l'école privée, Monsieur le Maire explique que des élèves condéens sont inscrits dans ces écoles privées et souligne que la commune mène également des actions à destination de la jeunesse.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

Monsieur le Maire explique que, pour cette campagne, quarante dossiers ont été réceptionnés et instruits par la commune pour un montant de 145 820 € ainsi qu' une proposition d'accompagnement financier à hauteur de 116 970 €. Il rappelle que chacun dira au moment du vote ce pourquoi il doit s'abstenir. Il termine en indiquant que les différents adjoints répondront aux diverses demandes.

Monsieur Joël BOIS explique que c'est effectivement compliqué de se positionner sur les choix qui ont été faits car ils n'ont pas les tenants et les aboutissants de toutes les demandes de subvention d' associations. Il dit constater un manque d'énergie dans le monde associatif. Il considère qu'il a été malmené ; pour lui, ce n'est pas une bonne nouvelle parce que ce sont quand même les associations qui sont les forces vives de la commune pour l'accueil des habitants et notamment des plus jeunes.

Il tient à remercier et à féliciter les bénévoles qui continuent d'œuvrer malgré la hausse des prix notamment sur les transports, les hébergements, les différents équipements. Il dit considérer que les sommes ne sont pas vraiment adaptées à la situation actuelle, et ajoute que ces associations mériteraient que les montants attribués soient un peu plus élevés.

Ensuite, il évoque quelques petites remarques. Il dit constater que les relations avec l'ancien conseiller municipal délégué, responsable du club de taï - chi, ne se sont pas apaisées. Il dit être satisfait de constater que les demandes que son groupe avaient évoquées, concernant l'association TDAH et les chats de l'indifférence, ont été prises en compte. Il remercie Monsieur le Maire de les avoir entendues. Il évoque les moyens de transport de l'association des anciens et dit que c'est bien d'avoir augmenté la subvention mais que leurs déplacements représentent un coût important.

Monsieur le Maire répond qu'ils maintiennent voire augmentent les subventions pour certaines associations. Il explique que, s'ils ont un besoin d'informations sur les demandes pour avoir plus de clarté, rien ne les empêche de demander le dossier afin de mieux comprendre le positionnement de la commune. Il encourage l'assemblée à le faire.

Concernant le Taï-chi, Monsieur le Maire laisse le soin à son adjointe Madame Céline DEMONCHAUX d'expliquer leur positionnement.

Concernant les transports, Monsieur le Maire tient à souligner que la commune a demandé aux associations, de solliciter leurs besoins aux différents pôles. Il ajoute que la commune a certes retiré ce service de transport mais précise qu'il a intégré dans les subventions la possibilité d'octroyer un bus comme cela se déroulait auparavant. Il informe que ce service est sous leur responsabilité et moyennant leur propre organisation.

Monsieur Joël BOIS demande des éclaircissements sur ce point : une association en dehors de sa subvention, peut le demander à la commune.

Monsieur le Maire répond que c'est dans le dossier de subvention, que lorsqu'ils établissent leur dossier, ils doivent mentionner la demande d'un bus.

Monsieur Joël BOIS dit comprendre que ce n'est qu'un bus mais qu'auparavant il y avait quand même plus de voyages.

Madame Céline DEMONCHAUX intervient sur le sujet de l'association Tai-chi. Elle explique que la commune émet un doute sur la sincérité de la demande de subvention de l'association Taïchi et ajoute que cela fait 2 ans que le dossier n'est pas clair du tout. Elle évoque les propos tenus par Monsieur PAVON, président de cette association où il dit clairement que l'argent qu'il y a sur le compte de son association lui sert pour se rétribuer un salaire.

Monsieur Joël BOIS dit que c'était une boutade ce qu'il disait tout à l'heure.

Monsieur le Maire explique que cela fait plusieurs années que la commune a des doutes mais qu'aujourd'hui, le président de cette association se vante devant témoins qu'il se verse un salaire. Il conclut et dit que de ce fait, la commune ne versera aucune subvention à cette association.

Monsieur Joël BOIS rappelle que, s'il n'est pas dans le conseil d'administration, Il peut très bien être rémunéré en tant que professeur.

Madame Céline DEMONCHAUX répond que ce monsieur est Président et coach et qu' il prend l'argent de son association pour le placer sur son compte d'auto-entreprise.

Monsieur Joël BOIS répond qu'il ignorait qu'il faisait partie du conseil d'administration.

Monsieur Alexandre RASZKA dit se rappeler que le conseil municipal a voté il y a quelques années une demande de participation de la commune aux licences des enfants. Il demande ce qu'est devenu ce projet.

Monsieur le Maire explique que cela n'a pas du tout fonctionné et indique que les associations étaient en difficulté. Il ajoute que la commune n'est pas contre un nouvel essai.

Madame Céline DEMONCHAUX dit que la difficulté se situe au niveau administratif.

Monsieur Joël BOIS rappelle que des aides par chèques existent déjà.

Madame Céline DEMONCHAUX explique qu'il s'agit du « pass sport » mais que même cela les associations mettent du temps à se faire rembourser.

Monsieur Joël BOIS comprend et rappelle que l'association doit déjà adhérer au dispositif, il reconnaît la complexité.

Monsieur le Maire passe au vote, en faisant un tour de table car les membres d'association ne prennent pas part au vote :

Voici donc les associations pour lesquelles certains élus ne participent pas :

- Agostino POPULIN pour les enfants de Ledoux
- Joëlle GAU pour les enfants de Ledoux et la marche nordique
- Carole MILLET pour les enfants de Ledoux
- Ilyasse DRIDER pour le Football Club Condé Macou
- Bruno BIADALA pour le Showband de Condé Macou
- Céline DESPRIET pour les enfants de Ledoux
- Patricia COPIN pour les enfants de Ledoux
- Marcel BELURIER pour l'Amicale des anciens combattants

- Joël BOIS pour le club de volley
- Karine BELOT pour la marche nordique
- Julien GROSPERRIN pour les anciens combattants et l'inter de Condé football

Monsieur le Maire passe au vote global, moyennant les réserves exprimées ci-dessus.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

11 ne prend pas part au vote :

Agostino POPULIN, Carole MILLET, Julien GROSPERRIN, Karine BÉLOT, Joëlle GAU, Patricia COPIN, Mama KHELLADI, Bruno BIADALA, Céline DESPRIET, Ilyasse DRIDER, Marcel BELURIER.

ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE TITRES RESTAURANT A L'ATTENTION DES AGENTS COMMUNAUX : N° 2023.035

Monsieur le Maire explique l'organisation sur l'offre des titres de restaurants. Il dit que la commune proposait 10 titres restaurants par agent titulaire, avec une prise en charge à hauteur de 50%. Il explique que la proposition qui est faite aujourd'hui c'est d'inclure à la fois les titulaires et les contractuels afin qu'ils puissent bénéficier des tickets de restaurant par jour de présence, avec une prise en charge à hauteur de 60% pour la commune et 40 % de prise en charge par l'agent.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Joël BOIS dit comprendre que le nombre de tickets est différent d'une personne à l'autre suivant sa présence et son emploi du temps. Il comprend que quelqu'un qui travaille un mois complet obtiendra vingt-deux tickets restaurants. Il demande s'il y a possibilité, car il considère que malgré les 60% de participation communale, certains agents risquent de se retrouver avec une grosse somme prélevée sur leur salaire. Il souligne que 40% à prendre en charge c'est assez important. Il soumet une idée, de faire deux propositions aux agents notamment celle de soit prendre tous les tickets ou prendre la moitié.

Monsieur le Maire répond que la commune se conforme à la loi tout simplement.

Monsieur Joël BOIS répond que c'est dans la loi et qu'il a vérifié.

Monsieur le Maire émet un doute sur le fait de pouvoir choisir.

Monsieur Ludovic SAULNIER explique qu'il n'a pas été prévu que la commune puisse permettre à un agent de rentrer partiellement ou totalement dans le dispositif. Il ajoute qu'en termes de gestion, c'est très compliqué.

Monsieur Joël BOIS répond que c'est une simple demande à faire.

Monsieur Ludovic SAULNIER répond que c'est très compliqué en termes de gestion. Il explique que, comme la loi le précise, c'est un acte volontaire : cela veut dire que l'agent

peut en bénéficier ou pas. Il ajoute que ce n'est pas imposé mais qu'effectivement c'est lié sur une présence réelle effective de l'agent en journée continue, avec une pause méridienne ce qui est écrit dans le cadre du décret. Il poursuit et informe que la commune a eu des échanges avec les organisations syndicales et informe d'aucune remontée d'inquiétude des agents sur ce sujet. Il explique que la commune augmente le nombre de tickets pour les agents qui sont toujours présents et diminue le nombre de tickets pour les agents absents. Il indique aucune observation particulière des syndicats sur ce sujet.

Monsieur Joël BOIS explique que les syndicats ont peut-être oublié et ajoute que c'est par expérience qu'il dit ça. Il demande s'ils envisagent d'annualiser en évoquant la possibilité de le faire sur les 12 mois afin de réduire le nombre de tickets par mois. Il souligne que cela permettrait aussi d'avoir une somme un peu moins importante à payer chaque mois.

Monsieur le Maire propose de laisser passer du temps et assure qu'ils réajusteront si les agents rencontrent des difficultés. Il dit qu'il s'agit d'équité, que tous les agents peuvent en bénéficier sur la base du volontariat. Il se demande si légalement ils ont droit de changer mais ils vont vérifier.

Monsieur Joël BOIS dit que cela reste équitable et cela reste un choix. Il explique que certains agents n'ont peut-être pas besoin d'autant de tickets restaurants ou tout simplement pas les moyens de payer autant. Il demande à Monsieur le Maire de leur laisser une possibilité supplémentaire.

Monsieur le Maire dit entendre l'argument. Il ajoute que s'il y a des modifications à apporter, la commune le fera.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES - EVOLUTION DE L'OFFRE PROPOSEE AUX AGENTS COMMUNAUX : N° 2023.036
--

Monsieur le Maire rappelle qu'ils avaient déjà passé ce point l'année dernière auprès de l'organisme Plurélya pour un niveau de prestations de niveau de 2. Il explique que l'idée aujourd'hui est de proposer un niveau 5 malgré l'impact financier important pour la commune. Il ajoute que c'est dans le but de remplacer petit à petit la gestion de l'association « l'amicale du personnel » vu que la commune avait une gestion empirique à travers l'amicale du personnel qui gérait des bons cadeaux et toutes les œuvres sociales. Il explique qu'il y a un sujet juridique sur cette organisation. Il précise que, comme ils ont pu le voir précédemment, l'assemblée a voté la subvention 2023 pour l'amicale du personnel, et que par conséquent, les agents percevront les chèques kdcc de l'année 2022. Il indique que la nouvelle prestation de niveau 5 de Plurélya sera effective à partir de janvier 2024. Il ajoute que cette proposition est passée devant le comité social territorial (CST), il explique qu'ils ont convenu avec la représentation syndicale d'avoir une clause de revoyure au mois de juin de l'année prochaine pour établir un bilan sur les agents et le fonctionnement de cette prestation.

Monsieur Joël BOIS souhaite aborder plusieurs points. Il rappelle que l'année dernière, un amalgame a été fait entre les chèques cadeaux de Noël et le chèque cadeau qui avaient été donné en compensation de la perte au niveau de la cotisation du maintien de salaire. Il dit être ennuyé par le retrait de ces chèques cadeaux au moment de Noël, tant pour les enfants que pour les agents en soulignant que ces agents y tenaient énormément. Il en vient ensuite à l'association l'amicale du personnel et à son Président en indiquant que son action est louable mais il dit que comme évoqué lors du point sur les subventions, ils avaient la possibilité de les alerter sur le dysfonctionnement de l'association l'amicale du personnel.

Ensuite, il rappelle que si la convention qui lie la commune à l'amicale du personnel n'est pas satisfaisante, il n'y a rien qui les empêche de la changer et de la modifier afin qu'elle corresponde non seulement à la légalité mais aussi aux volontés des deux partis (l'amicale et la municipalité). Il termine sur le fait qu'ils font une proposition de Plurélya niveau 5 mais il rappelle qu'auparavant il y avait l'amicale et Plurélya donc la possibilité de choisir.

Il explique qu'il s'agit du niveau 5 certes et il y a plus de possibilités, mais c'est aussi plus cher et de ce fait la commune va de nouveau créer une différence entre les agents et ces inégalités participent aussi à l'amplification du malaise psychologique prégnant au niveau des agents de la ville de Condé. Il explique qu'ils font beaucoup de communication là-dessus, mais lui, c'est le fond qui l'intéresse et ajoute qu'il a le sentiment qu'ils enlèvent des avantages sociaux aux agents, il souligne que ça le dérange et surtout en cette période économiquement compliquée. Il ajoute qu'il est navré de le dire mais les petits déjeuners, les barbecues, les moments conviviaux ne remplacent pas cet accompagnement plus personnel et que les agents ont à cœur que ce soit dans cette collectivité comme dans les autres collectivités. Il termine sur le fait qu'il votera donc personnellement contre cette proposition parce que, pour le moment, il a le sentiment que les agents qui sont déjà en difficulté et malmenés psychologiquement, ont encore une charge supplémentaire dans cette attaque personnelle et assure qu'ils le ressentent. Il explique qu'il a eu beaucoup de contacts depuis cette annonce et précise que ce sont les agents qui sont venus vers lui car ils ont du mal à comprendre et ils n'acceptent pas. Il suggère d'utiliser l'argent public comme il se doit et considère que les agents méritent aussi d'être accompagnés. Il évoque le bilan sur l'utilisation de la DSU et dit qu'heureusement que les agents sont là et au lieu de les féliciter, il a l'impression que la commune met des..., il ne revient pas sur le mot....

Monsieur le Maire explique que la collectivité augmente le coût financier en faveur des agents communaux en citant le vote concernant les tickets restaurants. Il indique également que la prestations Plurélya de niveau 5 coûtera 299 € au lieu de 149€ par agent. Il ajoute qu'il ne s'agit pas de faire de l'égalité mais de l'équité et dit que ce sont des œuvres sociales et que selon la situation personnelle, les agents peuvent bénéficier de beaucoup plus que les chèques cadeaux qui étaient distribués. Il explique qu'ils ont eu un retour de Plurélya de ce qui a été utilisé par les agents sur 1 an. Il indique un taux de retour assez conséquent de 85,33% sans communication importante auprès des agents, c'est 214 agents qui ont bénéficié en 2022, donc pour une facture de 31 886 € avec 268 dossiers payés et 214 cartes cadeaux qui représentent 44 % de ces prestations. Il explique que l'idée est de tester et d'évaluer si cela est intéressant pour les agents. Il précise qu'ils ne retirent rien aux agents et insiste sur le fait que selon leur situation financière, ils seront gagnant notamment sur les aides pour leurs enfants, des prestations personnelles, sur les chèques vacances, sur les chèques cadeaux, des réservations de vacances. Il explique qu'il a tout de même un mea

culpa à faire sur l'information auprès des agents qui doit être amplifiée et que malgré ce manque de communication, la commune a un retour plutôt positif. Il ajoute qu'ayant conscience du frein numérique, la commune va travailler notamment avec des médiateurs numériques afin d'accompagner les agents au mieux dans leur démarche.

Monsieur le Maire poursuit sur les déjeuners et barbecues en insistant sur le fait que c'est pour le bien-être des agents, pour une rencontre, pour les écouter et affirme que cela permet débloquent certains problèmes.

Monsieur Joël BOIS considère que ce n'est pas pour le bien-être des agents en disant que cela leur amène du stress. Il ajoute que ce n'est pas non plus pour les écouter étant donné qu'ils n'ont pas le droit de venir lui parler de leurs problèmes en soulignant qu'ils sont systématiquement dirigés vers le Directeur général des services.

Monsieur le Maire se demande pourquoi Monsieur Joël BOIS dit cela car leur groupe n'a pas participé aux réunions et aux rencontres.

Monsieur Joël BOIS répond qu'ils ne sont pas invités, que Monsieur le Maire les évite, et dit que Monsieur le Maire étant fin communicant, sait que les agents viennent les voir.

Monsieur le Maire répond qu'il rencontre beaucoup d'agents et que ces agents n'hésitent pas à lui poser des questions.

Monsieur Joël BOIS lui répond qu'il peut le ressentir comme cela mais que ce n'est pas la réalité.

Monsieur le Maire répond que lorsque les agents n'osent pas lui parler, ils se confient à d'autres personnes qui lui transmettent.

Monsieur Joël BOIS explique que s'il soulève ce problème c'est qu'il a un cœur, que les agents se sentent bien.

Monsieur le Maire répond que lui aussi souhaite le bien-être des agents.

Monsieur Joël BOIS rappelle que les problèmes connus dans l'entreprise France Télécom ou à la Poste, il y a quelques années peuvent très bien arriver sur la commune. Il explique que la commune commence à individualiser la prestation sociale, à créer des différences. Il ajoute que monsieur le Maire le dit lui-même : il recherche l'équité mais il considère que c'est faux. Pour autant, il estime que l'accompagnement social devrait être plus égalitaire et dit que la commune s'apprête à enlever le lien que les agents auraient pu avoir avec l'amicale du personnel. Il explique qu'il serait préférable de recréer une amicale où il pourrait y avoir des actions provenant du monde associatif. Il donne l'exemple des agents qui se retrouvent entre eux, qui trouvent le moyen de faire des actions ensemble.

Monsieur le Maire tient à souligner que la commune a poursuivi l'accompagnement et le soutien à l'amicale du personnel depuis le début ; il tient d'ailleurs à saluer tout le travail de son président car il est seul depuis un certain temps. Il rappelle que le problème ne vient pas de l'amicale du personnel mais de ceux qui souhaitent s'y investir. Il informe qu'il alerte mais que la situation reste inchangée. Il rappelle que ce n'est pas non plus le rôle de la collectivité de s'ingérer dans le fonctionnement d'une association qui est privée. Il explique que la commune verse une subvention mais souligne qu'elle doit rester indépendante.

Monsieur Joël BOIS répond que ce n'est pas de l'ingérence de dire que le conseil d'administration ne fonctionne pas en soulignant que la commune possède le dossier. Il dit de rappeler à l'association que s'ils veulent une subvention, ils doivent se mettre aux normes c'est tout.

Monsieur le Maire répond que cela a été dit.

Monsieur Joël BOIS demande à Monsieur le Maire de ne plus dire que c'est sa volonté. Il ajoute que la volonté de Monsieur le Maire c'est de « faire à la place de ». Il rappelle que les moments conviviaux ne doivent pas être liés à la politique.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas de la politique, que c'est de la discussion entre les agents et leur responsable. Il souligne qu'il est le responsable de tous les agents communaux.

Monsieur Joël BOIS demande pour quelles raisons ils ne sont pas invités à ces moments conviviaux car ils pourraient eux aussi discuter avec les agents.

Monsieur le Maire répond que c'est un moment entre le Maire et les agents, pas entre les différents groupes politiques.

Monsieur Joël BOIS demande si Monsieur le Maire se rend seul à ces moments conviviaux.

Monsieur le Maire répond qu'il est libre d'inviter qui il veut, y compris les adjoints responsables des différents pôles de la commune.

Monsieur Bruno BIADALA explique que l'association de l'amicale du personnel les avait sollicité l'année dernière pour obtenir des créneaux horaires de sport, pour faire du sport ensemble, du foot et souligne que la commune leur a répondu favorablement. Il ajoute que cette année également, ils demandent un créneau supplémentaire et précise que la commune a de nouveau émis un avis favorable.

Madame Alice ANDRE demande quelle est la différence de tarif entre le niveau Plurélya 5 et le niveau Plurélya 2.

Monsieur le Maire répond que la commune passe d'un montant de 149 € attribué par agent pour le niveau Plurélya 2 à 299 € par agent pour le niveau Plurélya 5. Il demande s'il y a d'autres questions, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Motion adoptée par 18 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0.

7 voix contre :

Marcel BÉLURIER, Xavier SUDZINSKI, Brigitte CADOUX, Joël BOIS, Alice ANDRÉ, Daniel LAMAC, Alexandre RASZKA

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS POUR LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE L'ETE 2023 : N° 2023.037

Monsieur le Maire explique que c'est le point habituel sur les vacances et sur les centres de vacances. Il demande s'il y a des questions puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE - POLE SOLIDARITES : N° 2023.027

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un poste d'assistant social sur le pôle des solidarités avec la possibilité, s'il ne trouve pas un fonctionnaire, de pouvoir prétendre à un contractuel. Il demande s'il y a des questions.

Monsieur Joël BOIS demande si cet emploi vient en complémentarité du travailleur social que la commune avait recruté.

Monsieur le Maire répond que le contrat de ce travailleur social arrive à son terme en juillet prochain en indiquant que cette création est destinée à le remplacer.

Monsieur Joël BOIS demande la raison pour laquelle son contrat n'est pas renouvelé.

Monsieur le Maire explique que l'agent n'a pas souhaité prolonger son contrat et qu'il envisage d'autres perspectives professionnelles. Il demande s'il y a d'autres questions, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Motion adoptée par 24 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.

1 voix contre :

Joël BOIS

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE - POLE QUALITE ET DEVELOPPEMENT DE LA VILLE : N° 2023.028

Monsieur le Maire explique que c'est le même schéma que le point précédent avec la possibilité d'avoir un contractuel si la commune ne trouve pas d'agent de catégorie B de la filière technique.

Monsieur Joël BOIS souhaite éclaircir ce point. Il rappelle qu'un agent était chargé de ce travail, qu'il a été muté dans un autre service et qu'un autre agent a été recruté contractuel. Il demande si la commune recrute un deuxième agent pour ce service.

Monsieur le Maire répond que le contrat va s'arrêter.

Monsieur Joël BOIS demande si l'agent contractuel part de lui-même ou s'il a la possibilité de postuler à nouveau.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas titulaire.

Monsieur Joël BOIS demande ce que la commune compte privilégier en évoquant la différence entre un agent de catégorie B dans la filière technique et filière administrative .

Monsieur le Maire répond que cela dépendra du profil.

Monsieur Joël BOIS demande si cette personne sera celle qui fera le lien avec Valenciennes métropole.

Monsieur le Maire confirme et demande s'il y a d'autres questions puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL TERRITORIAL : N° 2023.038

Monsieur le Maire explique que la commune continue les modifications, en tenant compte de l'évolution des agents dans leurs fonctions avec l'ouverture d'un poste d'attaché territorial à temps complet, un poste de rédacteur territorial à temps complet et 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux à temps complet. Il leur épargne la suppression des différents postes qui sont annoncés dans la délibération.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

CREATION D'UN COMITE DE GESTION POUR LE DISPOSITIF DU FONDS DE TRAVAUX URBAINS (FTU) : N° 2023.039

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Carole MILLET.

Madame Carole MILLET rappelle avant toute chose que les fonds de FTU sont très importants puisqu' ils favorisent la participation des habitants, leur permettant de travailler avec eux afin de réaliser des petits travaux à hauteur de 4 573 €. Elle explique que c'est pour améliorer la qualité de la vie dans les quartiers. Elle ajoute que la commune souhaite créer ce comité afin de redynamiser le FTU qui a été impacté. Elle indique que la commune a créé un service dédié à la démocratie participative, dont Madame Sylvie MULLIER en est la coordinatrice. Elle ajoute que la création de ce comité est très importante car il examinera la recevabilité des projets avec des fiches bilans. Elle demande s'il y a des questions.

Monsieur Joël BOIS demande s'il y a une coquille dans la délibération car il ne voit pas la place réservée à l'opposition. Il ajoute que la commune parle de démocratie participative et

que dans « démocratie participative », il y a démocratie et celle-ci commence au niveau du Conseil Municipal par les élections municipales qui ont désigné certes des élus majoritaires, mais aussi des élus minoritaires. Dans le même ordre d'idée, il ajoute que la commune devraient peut-être faire vérifier les objectifs des appareils photo. Il dit que bizarrement, les membres de l'opposition sont toujours coupés sur les photographies.

Madame Carole MILLET répond qu'elle n'apparaît pas non plus sur les photos.

Monsieur Joël BOIS répond qu'ils parlent de démocratie participative et la démocratie s'arrête au fait des élus majoritaires et les minoritaires sont mis de côté comme pour le repas.

Madame Carole MILLET répond qu'il y a deux raisons pour lesquelles ils ne les ont pas inclus dans le comité. Elle explique qu'un comité de gestion élargi ne fonctionne pas, c'est-à-dire que, quand il y a trop de personnes dans un comité, cela ne fonctionne pas. Elle souligne le fait qu'en dehors des adjoints et conseillers municipaux délégués, aucun autre conseiller municipal n'y participe. En revanche, elle indique être embêtée. Elle évoque plusieurs innovations dans la démocratie participative, notamment les cafés citoyens, et dit souhaiter les voir à ces rencontres. Elle ajoute que ses collègues de la majorité y sont et pourtant ils ne sont pas dans ce comité en soulignant que c'est public et qu'ils sont les bienvenus. Elle considère que la communication sur le sujet est suffisante en précisant qu'elle n'invite pas non plus ses collègues de la majorité. Elle termine en disant que cela aurait été un plaisir de les voir aux cafés citoyens parce qu'ils rencontrent vraiment les habitants.

Monsieur Joël BOIS répond qu'ils viendront. Pour revenir au comité du FTU, il entend qu'il ne faut pas que ce soit un comité élargi mais ils en arrivent à ce qu'ils avaient dit au moment de la création du Conseil des seniors : ils ont pris des gens pour en faire des élus à la place des élus.

Madame Carole MILLET répond que non, et il le sait bien. Elle affirme que dans le conseil des seniors, il y a des personnes qui font partie de l'opposition.

Monsieur Joël BOIS répond que personne ne fait partie de l'opposition car elle est ici. Il explique qu'ils font partie, au moment des élections, de choix politiques. Mais ici, il répète, ils sont sur un Conseil Municipal, il dit remarquer que l'opposition qui siège au Conseil Municipal est mise de côté pour les FTU comme pour d'autres choses.

Madame Carole MILLET ajoute qu'il est intéressant de savoir qu'une fois ces projets examinés, ils passeront forcément au Conseil Municipal.

Monsieur Joël BOIS dit être d'accord mais considère que ce qui est intéressant c'est de travailler en amont car ils ont peut-être autant d'idées voire plus pour l'avenir.

Monsieur le Maire rappelle que lors des commissions municipales, il n'y a jamais ou très peu de questions. Il rappelle que tout à l'heure, le groupe d'opposition s'interrogeait sur les subventions, il leur recommande d'assister aux commissions municipales qui sont prévues pour justement répondre aux différentes questions et interrogations et ce n'est pas fait. Monsieur le Maire dit qu'il veut bien tout entendre, mais pas de dire qu'ils ne peuvent pas

discuter des points en amont. Il ajoute que lorsqu'il y a des choix à faire, ils ont un débat ouvert où ils peuvent poser des questions.

Monsieur le Maire ajoute que s'ils ne viennent pas c'est un problème. Il entend qu'il peut y avoir des imprévus mais ne supporte pas d'entendre qu'il n'y a pas possibilité de discuter. Il indique que les dossiers sont ouverts et qu'il donne plus d'information qu'il ne pourrait en donner. Il rappelle qu'ils ont la possibilité de consulter les dossiers en précisant qu'ils le font lorsqu'ils ont le souhait de le faire. Il répète qu'ils ne sont pas fermés. Il prend l'exemple de la précédente délibération sur les tickets restaurants, il ne connaît pas nécessairement le système et il ne connaît pas toutes les manœuvres possibles. Il considère que cela aurait été intéressant que Monsieur Joël BOIS lui parle de ses propositions en amont.

Monsieur Joël BOIS tient à dire quelque chose car il a l'impression que Monsieur le Maire ne vit pas dans le même monde que lui.

Monsieur le Maire répond que oui bien sûr que ce sont eux qui sont terre à terre, qui ont toutes les réponses et il n'y a qu'eux qui voient correctement toutes les problématiques.

Monsieur Joël BOIS demande à Monsieur le Maire de bien vouloir le laisser finir. En parlant des tickets restaurants, il rappelle qu'il aurait aimé donner sa position mais il avait des problèmes de santé. Il en a d'ailleurs informé Monsieur le Directeur général des services et lui a même demandé la possibilité d'être en visioconférence mais il lui a dit que ce n'était pas possible. Il souligne que cela a été possible à d'autres moments mais là ce n'était pas possible. Il ajoute qu'il aurait bien entendu fait ces propositions au moment de la commission. Il rappelle à Monsieur le Maire que, pour la formation spécialisée par exemple, ils ont organisé une journée de formation qui n'est pas une formation « légale » et ni Monsieur le Maire, ni Monsieur le Directeur général des services n'étaient présents. Il était avec Monsieur Pontus et il a été constructif. Il souhaite donc que Monsieur le Maire arrête de dire qu'ils ne sont pas là : ils sont là au maximum de leur temps. Il rappelle également que, quand Monsieur le Maire parle des commissions, il y a deux points à l'ordre du jour et que même les Co-lotiers de Monsieur le Maire qui sont présents le disent.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord et dit la commission des affaires générales était la plus importante. Il donne l'exemple du sujet des tickets restaurants. Il rappelle à Monsieur Joël BOIS qu'il était censé être présent au CST ainsi qu'à cette commission et qu'il ne peut pas croire qu'ils n'ont pas eu la possibilité de faire remonter des interrogations. Certes, il explique qu'il y a peut-être des sujets techniques sur lesquels ils sont bloqués en termes de visioconférence mais que ce n'est pas une raison pour dire qu'ils n'ont pas la possibilité de discuter et de leur proposer des questionnements.

Monsieur le Maire explique qu'en effet sur certains points c'est constructif, il rappelle que l'opposition a participé à d'autres réunions sur le CHSCT, tous les organismes autour de l'emploi des agents. Il dit qu'il ne faut pas faire un sketch à chaque fois en disant qu'ils sont exclus de tout et termine en disant qu'ils ne viennent pas c'est tout.

Monsieur Joël BOIS répond que c'est lui le comédien. Il lui rappelle les propos de tout à l'heure, que Monsieur le Maire invite qui il veut.

Monsieur le Maire répond qu'il est le responsable des agents et qu'il voit les agents comme il l'entend et souligne que c'est son travail en tant que Maire.

Monsieur Joël BOIS répond que oui mais il y a d'autres élus qui sont là.

Monsieur le Maire répond que ce sont les élus en charge des différents pôles.

Monsieur Joël BOIS explique que la délibération dont ils parlent, c'est leur choix donc c'est leur choix d'éliminer les gens de l'opposition.

Monsieur le Maire répond que non. Il ajoute que c'est la loi qui les oblige, dans le cadre du FTU, d'organiser une instance citoyenne ; ce ne sont pas nécessairement les citoyens, ce ne sont pas les élus autour de la table. Ici, il explique qu'ils y mettent les « élus techniciens » des différents pôles qui sont concernés par le FTU : c'est juste ça. Il ajoute qu'ils n'ouvrent pas à l'opposition car c'est un organisme de citoyens et ils ne sont pas là en tant que décisionnaires mais bien en tant qu'accompagnants sur les dossiers. Il explique que tout le monde a la capacité de rentrer dans cette instance.

Monsieur le Maire rappelle ce que disait tout à l'heure Madame Carole MILLET sur le Conseil des seniors : il y a peut-être des personnes qui n'ont pas nécessairement leurs idéologies politiques.

Monsieur Joël BOIS lui demande de ne pas exagérer quand même : c'est son discours qui, comme toujours, ne reflète pas la réalité.

Monsieur le Maire répond que de leur côté ils n'ont que la bienveillance et la réalité.

Madame Carole MILLET souhaite revenir sur le conseil des seniors et précise que ce n'est pas un Conseil Municipal des seniors mais un Conseil des seniors. Pour terminer, elle les invite donc le 24 juin au café citoyen pour en échanger en leur disant que ce sera l'occasion de dialoguer avec les condéens.

Monsieur le Maire passe au vote.

Décision du Conseil : Motion adoptée par 18 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0.

7 voix contre :

Marcel BÉLURIER, Xavier SUDZINSKI, Brigitte CADOUX, Joël BOIS, Alice ANDRÉ, Daniel LAMAC, Alexandre RASZKA

PARTICIPATIONS FINANCIERES COMMUNALES OCTROYEES AU CENTRE SOCIAL DE CONDE-SUR-L'ESCAUT AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 : N° 2023.040

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ilyasse DRIDER.

Monsieur Ilyasse DRIDER rappelle que la commune participe depuis de nombreuses années au coût du fonctionnement du centre social de Condé-Sur-l'Escaut. Il explique que c'est une association qui est gérée par l'ACSRV et la demande de subvention sollicitée par le centre social s'élève à hauteur de 142 910 €. Il explique que la commune a une proposition d'accompagnement financier à hauteur de 114 424 €.

Monsieur Ilyasse DRIDER leur indique de regarder la construction de la demande de subvention du centre social, elle se divise en 2 parties : La 1^{ère} partie se concentre sur les 2 premières lignes, donc le fonctionnement global du centre social et le financement des

activités seniors et la 2^{nde} partie, c'est tout ce qui touche à l'accueil de loisirs. Il explique que, sur la proposition qu'ils ont faite au centre social, la différence s'accroît sur la 2^{nde} partie. Il dit que celle-ci s'explique par 2 points : depuis le 1^{er} janvier, le CEJ - contrat enfant jeunesse - n'existe plus et il a été remplacé par la CTG ou Convention territoriale globale : cela explique que le financement, qui était avant redirigé vers la municipalité et qui fait office de transit et qu'ils versaient au centre social, n'existe plus. Il ajoute que, maintenant, il est d'une nature différente et directement versé au centre social. Concernant le 2^{ème} point, il s'explique par le fait que depuis le mois de février, la ville a repris des activités de loisirs à destination du public en enfance et petite enfance sur des périodes de petites vacances, ce qui fait que cela a joué sur la demande de subvention.

Il revient sur la première partie de la demande de subvention qui s'élève à hauteur de 54 610 €. Il explique que c'est une partie qu'ils ont décidé de maintenir ; elle fait office de financement pour tout ce qui est le fonctionnement global du centre social et ils ont la volonté de ne pas la toucher. Il ajoute ensuite qu'ils aimeraient maintenir leur volonté de travail avec le centre social, mais ils ont décidé de travailler avec eux d'une manière différente sur ce qui était le fonctionnement du financement antérieur. En effet, il rappelle qu'avant, ils finançaient la capacité globale d'accueil de loisirs et maintenant ils ont décidé de travailler avec eux sur le taux de présence à l'accueil de loisirs. Il explique donc que ces financements peuvent être variables en fonction des années, des exercices.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (ANACEJ) : N° 2023.041
--

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Ilyasse DRIDER.

Monsieur Ilyasse DRIDER, rappelle qu'il avait déjà présenté lors d'un Conseil Municipal l'association nationale des Conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ). Il explique que c'est l'Association nationale des Conseils d'enfants et de jeunes, association de loi 1901 qui vise à promouvoir la participation des jeunes à la décision publique et à accompagner les collectivités locales dans la mise en place de démarches de participation des jeunes. Il ajoute que c'est une association qui permet d'accompagner les techniciens sur le projet du Conseil municipal des enfants donc ils apportent toute une méthodologie et des outils sur la conception de projets avec les jeunes.

Monsieur Ilyasse DRIDER, rappelle qu'il avait déjà présenté l'ANACEJ, mais à l'époque où il l'avait présentée, ils n'avaient pas encore mis en place le Conseil municipal des enfants. Ensuite, ils ont mis en place le Conseil municipal des enfants et suite à plusieurs variantes dans l'année, dues à la capacité de pouvoir se réunir avec les enfants, cette année n'a pas été très concrète avec les enfants. Ils n'avaient pas beaucoup monté de projets. Cette année-ci, elle a été meilleure et du coup ils ont eu une vue plus globale sur où ils veulent aller avec les enfants et comment ils veulent travailler avec.

Monsieur Ilyasse DRIDER, explique également qu'ils ont eu la venue d'un agent qui est attaché maintenant à la démocratie participative, à ce pôle et du coup, qui a ramené une structuration autour de ce Conseil et une articulation avec plusieurs partenaires, ce qui fait que là, ils se sentent prêts à pouvoir être accompagné par l'ANACEJ. Ils avaient soumis une demande d'adhésion, mais suite à ce conseil, ils n'avaient pas souscrit à l'adhésion, donc ils n'ont pas payé, ce qui fait que là ils font une nouvelle demande d'adhésion.

Monsieur Ilyasse DRIDER, propose pour l'ANACEJ, de faire un bilan en mi session avec l'ensemble du Conseil municipal sur comment ils les ont accompagnés, quels outils ont été mis en place et si cela leur suffit, si cet accompagnement est clair sur les lignes de travail qu'ils veulent avoir avec les jeunes et comme ça, cela leur permettra de voir si les années suivantes ils continuent ou pas l'adhésion.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des remarques, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Motion adoptée par 19 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

0 voix contre :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A DESTINATION DE L'ASSOCIATION DES SAPEURS-POMPIERS DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VIEUX-CONDE : N° 2023.042

Monsieur le Maire explique que le lendemain, ils font leurs portes ouvertes pour leurs dix ans donc il s'agit de leur octroyer une participation de 2 000€ pour cette journée.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions dessus, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

CONTRAT D'OBJECTIFS NIVEAU 2 AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DU NORD : N° 2023.043

Madame Khadija KHALIL explique que cela a pour objectif principal d'améliorer le service de lecture publique à la population. Aujourd'hui, il est demandé de voter ce contrat au Conseil Municipal pour acter un partenariat entre médiathèques. Elle explique que cela permettra notamment à la médiathèque de commander, de bénéficier de prêts de collection, de formations gratuites des agents, des conseils pour l'aménagement de certains espaces, comme cela a été déjà le cas pour la vidéothèque ou la BD tech, des prêts d'outils de communication. Elle ajoute que ce sera un contrat qui sera réévalué dans 3 ans.

Monsieur Joël BOIS dit que c'est toujours un contrat d'objectifs parce que, mais pas en termes de communication, c'est surtout intéressant pour pouvoir mesurer l'impact pour les habitants car il ne faut jamais perdre de vue que c'est cela qui reste le plus important. Il imagine que cela s'inscrit aussi dans la démarche de Valenciennes métropole de mettre en réseau les médiathèques du territoire. Il demande ensuite s'il est possible lors d'une

prochaine séance ou lors d'une commission, que les agents viennent nous présenter leur travail ainsi que le bilan. En effet, ils parlent souvent de la médiathèque mais c'est parfois un peu confus. Il semblerait intéressant de rencontrer aussi les agents afin qu'ils puissent expliquer leur travail et se mettre un peu en valeur. Il considère que cela serait un peu plus concret que des chiffres.

Monsieur le Maire répond que c'est possible lors des séances de commission municipale.

Monsieur Joël BOIS explique que, comme cela, ils poseront des questions et Monsieur le Maire sera content.

Monsieur le Maire acquiesce, puis demande s'il y a des questions et passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

**CONTRAT DE LOCATION DE VELO ET TANDEM DE LA BASE NATURE ET DE LOISIRS
AINSI QUE DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION : N° 2023.044**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien GROSPERRIN.

Monsieur Julien GROSPERRIN explique qu'il s'agit d'une délibération qui avait déjà été faite il y a quelques temps, ils la mettent à jour en complément de ce qu'ils ont eu sur le dossier. Il ajoute que, depuis lundi, il y a les vélos qui sont exposés un peu à l'entrée de la base pour que les gens soient au courant, parce qu'il pense qu'il y a un défaut de communication là-dessus. Il ajoute qu'il va y avoir des pancartes qui seront mises pour indiquer aux gens toutes les démarches. Il anticipe une éventuelle question et réalise un petit état de ce qu'il y a comme matériel : des vélos destinés à la location des particuliers, des VTT, 13 vélos VTC adultes avec différentes tailles, 26 vélos pour les 9-12 ans. Tous ces vélos ont été achetés dans les 3 dernières années. Ils ont également 4 tandems et ils ont fait acheter dernièrement des sièges bébé pour encourager les familles à utiliser ces vélos quels que soient les âges. Il ajoute qu'il y a bien évidemment des casques de toutes les tailles. Ils ont aussi des vélos à destination de groupes dont 12 VTT adultes, 6 vélos 6-9 ans, 15 vélos pour les 4-6 ans. Il y a aussi quelques vélos encore avec les roues pour les plus petits. Il explique que ces vélos sont très souvent utilisés par les groupes tout au long de l'année et essentiellement quand même pendant la période estivale et à noter que le gîte est complet pour le mois de juillet. Il termine sur le fait qu'ils ont plein de villes aux alentours qui viennent utiliser ces services et utiliser ces vélos-là, donc il leur demande d'acquiescer sur ce contrat de location.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Joël BOIS répond que non, toutes les réponses ont été apportées.

Madame Alice ANDRÉ demande s'il y a éventuellement un tarif préférentiel pour les habitants condéens.

Monsieur Julien GROSPERRIN répond que c'est un tarif unique : les VTT et VTC c'est 6 € par personne la demi-journée ; 10 € par personne la journée avec une caution de 200 € ; les

tandems, c'est 10 € de la demi-journée 18 € la journée 500 € de de caution. Il s'excuse et en profite aussi pour parler de l'activité pédalo qui a un peu reprise. Pour l'instant, cela peut aller mais ils attendent malheureusement la sino-bactérie qui ne devrait pas tarder à arriver. Il poursuit sur les tarifs : les pédalos de 14 places à 6 € la demi-heure, 10 € de l'heure et le 2 places et 5 € la demi-heure et 9 € de l'heure.

Madame Alice ANDRÉ comprend bien qu'il n'y a pas de tarifs préférentiels pour les condéens et demande pourquoi.

Monsieur Julien GROSPERRIN répond que non, c'est une simplification car il faudrait à chaque fois demander des justificatifs aux usagers et que c'est compliqué administrativement, ils n'ont pas le personnel.

Madame Alice ANDRÉ rappelle qu'ils le font déjà pour les locations de salle et que sauf erreur de sa part, il suffit de présenter une carte d'identité ou un justificatif de domicile. Elle ne pense pas que ce soit si compliqué que cela administrativement.

Monsieur Julien GROSPERRIN répond que c'est compliqué sur place parce qu'ils n'ont pas le personnel à disposition.

Monsieur Marcel BELURIER répond que pour les vélos, ils donnent une pièce d'identité.

Monsieur Julien GROSPERRIN rappelle qu'ils donnent une caution. La carte d'identité n'assure pas le lieu d'habitation : ils peuvent avoir déménagé il y a 3 semaines et avoir une ancienne adresse. Il rappelle que c'est compliqué à gérer pour les services. Il en profite ensuite pour annoncer que les jeux d'eaux vont ouvrir samedi prochain.

Monsieur Joël BOIS a vu dans le budget qu'il y avait 15000 € prévu au budget supplémentaire pour les jeux d'eau.

Monsieur Julien GROSPERRIN répond que c'est 40000 € en tout, il n'a pas les chiffres en tête. Il explique que les jeux d'eau nécessitent un entretien poussé et jamais réalisé à ce jour. Il dit que par rapport au seuil comptable, il y en a une partie qui passe en investissement et une partie en fonctionnement.

Monsieur Joël BOIS comprend que c'est de la remise à niveau, ce ne sont pas de nouveaux jeux d'eau car dans la présentation c'est écrit autrement.

Monsieur Thibault LEFEVRE répond que c'est surtout sur le système de filtration qui en a besoin.

Monsieur Joël BOIS répond qu'il est d'accord parce que ce n'est pas écrit comme ça.

Monsieur le Maire tient à souligner qu'ils prêtent les vélos régulièrement au collège qui fait passer les attestations cyclo et donc là il y a encore une session qui s'est faite la semaine dernière, il lui semble. Ils les prêtent aussi gratuitement par convention quand même. Il demande s'il y a encore des questions, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

**CONVENTION DE COOPERATION RELATIVE A LA GESTION DE L'ETANG SAINT
PIERRE PAR LE DEPARTEMENT DU NORD : N° 2023.045**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Agostino POPULIN.

Monsieur Agostino POPULIN rappelle qu'ils ont déjà délibéré il n'y a pas longtemps sur ce principe de participation avec le Département et ici ils font un focus sur une zone qui est réellement une zone sensible naturelle, qui est vraiment la compétence du Département. Elle jouxte le futur bâtiment scolaire et l'EHPAD donc cela serait malvenu de le céder purement et simplement, mais au niveau écologique, c'est vraiment une merveille. Il rappelle que l'étang Saint-Pierre n'est pas simplement un étang, ce sont aussi des marées, c'est aussi une zone boisée. Du temps où il y avait encore les chasseurs et que la hutte était sous eau ou sur l'eau, les relevés ornithologiques étaient faits et montraient que c'était la zone la plus riche de Chabaud Latour, ce qui est assez étonnant. Il explique qu'il a eu confirmation de cette richesse ornithologique en particulier, mais bien d'autres choses par un écologue qui a fait aussi son inventaire. Celui-ci a souligné que c'était absolument exceptionnel, c'est une zone exceptionnelle, elle est juste derrière eux au quai du petit rempart, heureusement pas très pratiquée parce qu'il faut vraiment sanctuariser ; même si dans cette convention, l'accès à l'étang serait possible. L'intérêt qu'il voit c'est que cette zone humide disparaît – elle a disparu depuis un certain temps. Il explique que le travail des chasseurs faisait que l'endroit était ouvert et humide lorsqu'ils n'ont pas eu accès lorsqu'ils n'ont pas pu chasser, ils ont laissé faire la nature et là ils ont trouvé la hutte sur l'eau, enfin sur le sol et il y a vraiment un problème d'eau qu'il faut résoudre et cela demande certaines compétences au niveau hydraulique. Il faut absolument que cette zone revienne à une zone humide. Elle est partiellement dans le bois, elle est pratiquement plus au niveau de l'État et des zones des marées ce n'est pas lié simplement à la gestion, c'est lié au réchauffement climatique et donc ce travail hydraulique est assez difficile à mettre en place, seul le Département peut le faire donc Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le maire de voter cette convention et de l'autoriser de toute latitude pour signer et prendre toute mesure pour en assurer l'exécution.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Alexandre RASZKA rappelle que Monsieur Populin fait état de cette parcelle qui jouxte le futur mais ils ne savent toujours pas où il va être exactement, comment il va être implanté. Il dit d'ailleurs, qu'il aurait pu faire la remarque précédemment quand même puisque, maintenant qu'ils ont payé les membres du jury et que le jury s'est réuni et a décidé du projet, ils pourraient peut-être le leur présenter puisque ça a été fait.

Monsieur Thibault LEFEVRE rappelle qu'il y a un écran qui était là et qu'une présentation du groupe scolaire ainsi du projet a été faite.

Monsieur Alexandre RASZKA répond qu'il devait alors être absent. Ceci dit, il dit qu'ils n'ont pas revu le projet depuis, mais dans les « condé infos » par exemple, il y a des fois des articles qui ne sont pas particulièrement passionnants ou des photos qui ne sont pas particulièrement explicites : ils pourraient là parce que cela va concerner l'avenir des condéens.

Monsieur le Maire l'informe qu'il y aura un point à ce sujet en septembre et que cela est prévu.

Monsieur Alexandre RASZKA remercie Monsieur le Maire pour cet échange constructif. Il comprend bien que ce n'est pas l'étang qui est à proximité du futur groupe scolaire, c'est la parcelle qui va jouxter l'emprise. Il ajoute que, puisque Monsieur Populin est toujours très à même de tous ces sujets, il veut savoir s'il y a des études qui sont en cours ou qui seront menées quant à l'impact de la remise en navigation du canal Condé Pommereuil justement sur les espaces naturels qui pour le coup sont juste à côté et notamment sur les niveaux d'eau qui pourraient, conséquemment à ces travaux, monter.

Monsieur Agostino POPULIN répond qu'il y a des associations environnementales et ornithologiques en particulier qui suivent le projet. Lorsqu'il y a des atteintes à l'environnement par exemple, ils retardent les travaux : c'est vraiment suivi au jour le jour.

Monsieur Alexandre RASZKA rappelle qu'ils avaient suivi cela de près et Monsieur Populin y avait participé aussi au moment des enquêtes publiques sur les stockages des boues, et des engagements qui avaient été pris. Il rappelle qu'il y a un étang qui a été remis en état sur la rive gauche côté Thivencelle depuis un certain temps. Maintenant que les travaux ont atteint le coude du canal, là, ils n'arrivent plus sur des sites qui les concernent, puisqu'ils sont en lisière immédiate de l'étang Chabaud Latour, de l'étang Saint Pierre, et en particulier le long de l'ancien canal de la Hayne. Donc voilà, il voulait savoir s'il y avait des études en cours, en tout cas des observations en cours sur l'impact de cette remise en eau du canal.

Monsieur Agostino POPULIN explique que le projet est absolument exceptionnel en termes écologiques, absolument exceptionnel, Ici, ils n'ont pas le temps d'en faire le tour mais tout a été pesé et réfléchi pour qu'il n'y ait pas d'atteintes à l'environnement mais bien au contraire puisqu'ils rendent 20 hectares à la nature et ils font les zones de frayères qui n'existent pas jusqu'à présent. Il explique que ce n'est pas rien puisqu'au il n'y avait pas de compensation possible. Il explique que les bords du canal ne sont pas des bords rectilignes mais ils sont étagés, ils sont travaillés pour accueillir justement tout ce qui est faune, flore, tout ce qu'ils veulent. Il ajoute que le castor est là et il y a eu 6 mois de retard pour permettre que le castor puisse gîter, parce que ce sont des espèces protégées. Il termine sur le fait qu'il n'a jamais vu un projet si mal parti aboutir de si belle manière. Comme Monsieur RASZKA le soulignait, ils devaient juste enlever les boues et les mettre dans des marées à Fresnes.

Monsieur le Maire passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

SECURISATION DE LA ROUTE DE BONSECOURS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD. : N° 2023.046

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Thibault LEFEVRE.

Monsieur Thibault LEFEVRE, explique que, comme chaque année, la commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif ASRDA, qui est l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération. Il rappelle que ces demandes, pour être retenues, doivent répondre au moins à 2 des critères suivants : favoriser une conduite apaisée ou sécuriser et mettre en accessibilité les traversées piétonnes. Il explique que les plafonds de subventions de ces dispositifs s'inscrivent dans une fourchette allant de 5000 à 40 000€ : c'est le montant hors taxe de l'aménagement avec un taux de subvention allant de 50 à 75%. Il explique que ce dispositif ne permet pas de subventionner des travaux hors agglomération ou sur voirie communale ou financer de la main d'œuvre communale également.

Il explique que les éléments cités précédemment, c'est pour répondre à certaines questions parfois qui leur sont posées quand on leur demande pourquoi ils passent par des prestations extérieures pour des travaux de voirie au sein de la commune. Il explique que la commune a donc décidé de renforcer les dispositifs de sécurité sur la route de Bonsecours par l'installation d'équipements de régulation et de signalisation à l'aide, la sécurisation et mise en accessibilité de certains trottoirs. C'est au niveau du giratoire à proximité de Mail Chardonnette qu'une partie des aménagements seront réalisés ; ce qui est en proximité direct avec le groupe scolaire du HDM, la crèche mais également un commerce dont l'activité est en pleine croissance et se trouve à proximité et juxta ce rond-point : l'Epi Dorée pour ceux qui le connaissent.

Vu la crise économique que traverse le pays, de la hausse des coûts d'énergie, mais aussi d'une prise de conscience environnementale, il annonce que l'éclairage public est désormais coupé dans la commune de minuit à 5h du matin ; ce qui représente une économie d'environ 60 000 € à l'année. Donc, pour compenser, en plus de renforcer la sécurité diurne par des panneaux de type radar pédagogique comme il a été mis l'année dernière, ou des rappels de vitesse également en sortie d'agglomération ou la création de passages piétons, notamment au niveau de la côte de Bonsecours, il explique que ce sont des dispositifs LED type bleu qui équiperont ce giratoire, une signalisation verticale, mais aussi 8 potelets PMR rétroéclairés à LED qui viendront parfaire ces dispositifs au niveau de 2 passages piétons. Il rappelle que la totalité des dispositifs leur ont été remis aussi en pièce jointe. Il explique que les travaux sont évalués à 28 003 € hors taxe, dont 18 750 € de subventions possibles. Il est donc demandé ce soir au Conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention.

Monsieur Joël BOIS explique qu'ils sont pour les travaux de sécurisation et en espérant qu'ils soient réellement utiles car malheureusement l'incivilité des chauffeurs vient contrarier le travail effectué. Par contre, il revient sur ce que monsieur LEFEVRE disait tout à l'heure et que c'est vrai que le commerce est florissant et il s'en réjouit ; en revanche, cela amène beaucoup de problèmes au niveau du stationnement. Il demande donc s'il y a des choses de prévues. Il rappelle qu'ils ont beau faire des choses sur le giratoire, des fois ils sortent du giratoire et là c'est vraiment devenu vraiment problématique et dangereux non seulement pour les clients du magasin, parce que souvent ils sont garés, et puis ils rentrent dans les voitures et puis ils sont en danger. Il demande donc s'il y a des choses de prévues, sachant que ce n'est pas facile parce que c'est quand même un territoire très restreint.

Monsieur Thibault LEFEVRE répond qu'il y a des choses qui sont prévues. Effectivement, il y a un travail qui est fait depuis plusieurs mois avec le propriétaire du commerce qui souhaite

acquérir une parcelle, qui souhaite acquérir une maison ; sauf que cette maison est un bien vacant, sans maître, avec de grosses difficultés pour retrouver ce propriétaire : ça c'est la première chose. Ils y travaillent depuis plusieurs mois en interrogeant différents services, notamment les services de l'État, via les impôts en fait pour savoir qui s'acquitte de la taxe foncière annuelle de cette maison pour essayer de retrouver les coordonnées du ou de la propriétaire. Il explique qu'une adresse était connue sur la région d'Amiens, il a eu l'occasion d'aller sur cette zone et à ladite adresse il n'y avait rien en fait, c'est un champ. Même le facteur, qu'il a rencontré ce jour-là, ne savait pas donc il y a tout un travail de recherche qui est fait par rapport à cette maison.

Dans un second temps, il explique qu'ils se sont rendus à plusieurs reprises avec l'entreprise attributaire du marché de voirie, pour effectuer une réfection de la piste cyclable qui est fortement endommagée à ce niveau-là. Il explique qu'ils ont des devis. Cela passera probablement dans le programme de réfection de voirie au titre de l'année 2023. Il ajoute qu'il y a eu une campagne de remblais à côté de la piste cyclable, au niveau du stationnement par des cailloux, ils peuvent se demander pourquoi des cailloux ? C'est une solution économique qui est la plus adaptée étant donné que de lourds travaux d'assainissement nous ont été annoncés par Valenciennes métropole et la Direction du cycle de l'eau donc il n'était pas question d'aller investir des sommes municipales, de dépenser les deniers de la municipalité dans une campagne d'enrobé ne sachant pas où les réseaux passent et ce qui sera fait. Il termine sur le fait que c'était la solution d'urgence pour répondre aussi à une problématique connue de la part des commerçants et des administrés. Il rappelle qu'ils sont sensibles à ce problème-là et c'est difficile à la fois de satisfaire le commerçant par rapport au stationnement des véhicules, c'est difficile de satisfaire dans un temps concomitant les cyclistes car ils se retrouvent dépourvus de la piste cyclable par rapport au stationnement, donc ils essaient de trouver un compromis par rapport à cela.

Monsieur le Maire précise que concernant le propriétaire de l'Épi Doré, il est déjà propriétaire de la maison qui est juste à côté, il a déjà racheté cela, il y a déjà un projet, il est venu le leur présenter lors d'un café citoyen d'ailleurs et ils le rencontrent dans 15 jours pour discuter des possibilités. Il rappelle qu'il faut aussi regarder dans le cadre du PLUI ce qui est possible de faire sur cette parcelle. Il y a un projet d'extension, un projet de parking et d'autres bonnes idées, plutôt bien accompagnées en plus donc c'est quelque chose de positif. Il explique, en effet, que c'est une vraie problématique sur cette route avec quand même pas mal de personnes qui sont verbalisées parce qu'ils se positionnent là où ils ne devraient pas se positionner.

Madame Alice ANDRÉ partage totalement ce que dit Monsieur BOIS donc c'est très bien la sécurisation mais par contre elle demande s'il y a d'autres projets par rapport aux autres rues, notamment la Chaussiette où il y a des trous et dit qu'elle se dégrade de manière quasiment journalière. Elle termine en disant que cela devient vraiment impressionnant. Elle demande donc si c'est dans les tuyaux parce que cela fait aussi partie de la sécurité routière.

Monsieur Thibault LEFEVRE répond qu'il n'a abordé que la route de Bonsecours puisque la délibération concerne uniquement une demande de subvention vis-à-vis du Département. Mais effectivement, ils ont bien conscience des difficultés sur la route de la Chaussiette. Il explique qu'ils ont été sur place faire un estimatif et des campagnes de travaux seront prévues sur la rue de la chaussette. Il rappelle qu'ils ont subi aussi des désagréments par

rapport à des travaux qui se sont déroulés en 2021, à savoir la reprise d'une canalisation d'eau potable et la réfection était très mal faite. Il explique que cela fait 2 ans qu'ils échangent avec la direction du cycle de l'eau et notamment la direction de l'eau potable pour essayer de retrouver les entreprises parce ce n'est pas à eux de refaire un travail qui a été mal fait, qui a déjà été financé par Valenciennes métropole notamment et il est hors de question que la commune finance une réfection de voirie qui a été mal faite. Il explique qu'il y a un gros problème de compactage ce qui fait qu'une partie de la chaussée est déformée au niveau du trottoir. Il ajoute qu'ils n'ont pas été interpellés sur le fait d'un éventuel accompagnement à l'époque de ces travaux, comme ils ont pu le faire justement dans la rue du Marais où là, il y a eu pas mal de réunions techniques, et ils ont accompagné des travaux d'assainissement comme ils ont pu le voir dans cette rue qui est totalement neuve tant par son mobilier urbain que par son tapis de circulation. Il répète qu'ils ont bien connaissance des problèmes sur la rue de la Chaussiette ; clairement ils ne pourront pas refaire toute la rue. Il rappelle déjà qu'il y a une partie qui est sur Vieux-Condé, il y a une partie qui est sur Condé, à moins d'augmenter le budget et revoter un budget en fin d'année ! il explique qu'ils vont aller, comme d'habitude, malheureusement à l'urgence Mais voilà, on va aller comme d'habitude malheureusement à l'urgence mais ce sera pour leur donner un petit teaser entre le lycée et la résidence Vauban. À cet endroit, il explique qu'il y a de grosses déformations dans le garage, donc les services ont déjà installé des panneaux pour aussi signaler ces déformations et là aussi ils sont en attente d'un retour de l'agglomération puisque cette grosse déformation est due à un avaloir d'eau pluviale qui est totalement déformé et donc là aussi cela représente un coût. Il explique que s'ils paient des taxes pour l'eau, c'est aussi pour les réparations des ouvrages qui sont déformés donc ; cela ne se fait pas comme ça en claquant des doigts : Il faut qu'il y ait des interventions, des ITV, c'est-à-dire des inspections télévisées qui soient réalisées et ensuite un accompagnement de la commune sur ces travaux.

Madame Alice ANDRÉ explique que tout cela c'est très bien mais quand des gens parlent de restriction, mais cassent les jantes dans les trous, ils ne sont pas forcément contents donc là, tout ce que Monsieur LEFEVRE dit, elle l'entend complètement, mais le condéen, lui, ce n'est pas son problème, lui ce qu'il voit c'est qu'il a cassé sa jante à 200 ou 300 €.

Monsieur Thibault LEFEVRE répond que, quand un condéen casse sa jante, ça ne fait plaisir à la commune non plus, cela ne fait plaisir à personne. Il explique que ce n'est pas une volonté communale d'aller détruire la voiture sur les routes. Maintenant, ils savent très bien que, s'ils voulaient refaire l'intégralité du réseau routier sur la commune ce n'est pas 250 000 €, mais c'est 7 000 000 € qu'il faudrait donc à moins d'augmenter les impôts ou de tout réduire ou tout arrêter, ce n'est pas faisable. Il explique ensuite que, la déformation de ces routes-là, ce n'est pas le fait d'une année en fait : les dégradations de la voirie c'est sur le long terme. Il rappelle qu'ils sont bien conscients que c'est compliqué mais c'est pour ça aussi qu'ils essaient d'aller à l'économie et de mettre les organismes partenaires face à leurs responsabilités quand il y a des désagréments. Relativement souvent, il explique qu'ils constatent que, malheureusement, ce sont des défauts au niveau du réseau d'assainissement. Il dit que la commune n'est pas favorable à aller payer des réparations qui incombent à la direction du cycle de l'eau.

Monsieur le Maire précise que sur la rue de la Chaussiette, elle n'est malheureusement plus départementale et cela aurait été bien qu'elle le reste départementale car cela représente 4

km qui ne sont pas dans un bon état et contrairement à une partie sur Vieux-Condé où ils sont encore en départementale, la commune de Condé n'a pas cette chance.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

**ADHESION AU SERVICE COMMUN DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS DE
VALENCIENNES METROPOLE : N° 2023.047**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thibault LEFEVRE.

Monsieur Thibault LEFEVRE rappelle que le 24 mars 2014, l'État cessait sa mise à disposition des services d'instruction des autorisations d'urbanisme au profit des communes non autonomes conformément à la loi ALUR. Il explique que, le 1er juillet 2015, Valenciennes Métropole a créé un nouveau service d'instruction du droit des sols, dit ADS, pour reprendre l'instruction de ces communes. Il explique que, Condé étant autonome à l'époque, elle ne pouvait y prétendre au départ. Il ajoute que c'est donc dans le cadre d'un nouveau mandat de Valenciennes métropole 2020-2026 qu'une réflexion était menée afin d'y intégrer 1 à 2 communes par an, lesquelles sont dites « autonome ». Il informe que ce dispositif a été présenté en novembre lors d'une conférence des Maires. Il explique ensuite que ce service consiste en l'assistance technique des communes pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, plus précisément, il s'agit donc d'instruire les déclarations préalables, les permis de construire, les permis d'aménager, les permis de démolir, les certificats d'urbanisme de type B, mais également les demandes d'autorisation d'enseigne de publicité et pré-publicité en lien avec le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal), approuvé le 29 mars 2023, lors du Conseil communautaire à Valenciennes métropole et opposable depuis le 2 juin 2023. Actuellement, il explique que la commune bénéficie toujours d'un service urbanisme ouvert au public car il s'agit là pour la municipalité de maintenir ce service public à l'échelle locale par le biais de renseignements divers, de conseils qui sont donnés par notre agent au service urbanisme.

Il explique ensuite la chronologie d'une demande d'urbanisme : c'est un dépôt de dossier par le pétitionnaire, le recueil de données par notre service local, le transfert des données auprès d'un cabinet partenaire, un avis ABF si nécessaire, et le retour du dossier dans le service, l'établissement d'un accord ou refus par la municipalité puis le renvoi au pétitionnaire ; ce qui donc prend parfois un petit peu de temps.

Désormais, il explique que le transfert de documents, donc l'instruction, se fera via ce nouveau service proposé par Valenciennes Métropole, qui proposera également une veille juridique et sera force de conseil pour les questions liées aux problématiques d'urbanisme. En contrepartie, il ajoute que la convention conclue entre la commune et l'agglomération de Valenciennes métropole prévoit des frais de remboursement nécessaires au fonctionnement de ce service. Cette convention-cadre relative au service commun d'instruction a été proposée et approuvée lors du Conseil Communautaire du 28 juin 2021. Il précise que, le 29 mars 2023, un avenant a été réalisé tel qu'un point tarifaire relatant la prise en charge par Valenciennes métropole de 33% sur le forfait résultant d'un reste à charge communale de 67%, l'intégration de l'instruction relative au RLPI et le montant du coût annuel forfaitaire,

donc ce montant est calculé sur les 3 dernières années, réajustable tous les 3 ans. En l'occurrence pour la commune de Condé, il s'agit d'un montant forfaitaire de 13 829 €.

Il explique que la tarification proposée par le service de Valenciennes Métropole est en deçà des tarifs pratiqués par différents services d'instruction extérieurs. Pour information, il précise que pour leur service urbanisme en quelques chiffres pour 2022, ce sont 80 déclarations préalables, 12 permis construire et pour 2023, ce sont 39 déclarations préalables, dont 8 en cours et 6 permis de construire, dont 3 sont en cours. Il est donc demandé ce soir au Conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion au service de d'instruction des droits des sols.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Joël BOIS dit que, heureusement qu'ils gardent le service au niveau de la ville parce qu'ils ont voté pour avoir un agent, donc ce serait dommage de le fermer. Il reprend les propos de monsieur Thibault LEFEVRE concernant un cabinet partenaire ; il explique que, de mémoire en novembre 2021, il y avait une décision de Monsieur le Maire concernant la société URBA DS, il demande s'ils continuent à travailler avec eux car c'était 6 mois.

Monsieur Thibault LEFEVRE répond qu'ils continuent à travailler avec cette société qui a instruit les demandes. Il ajoute que, par rapport au RLPI et au PLUI de Valenciennes Métropole, la société émet un avis, ensuite charge à Monsieur le maire de valider cet avis en donnant un accord ou un refus. Il termine sur le fait que, là in fine, ils vont arrêter le contrat avec cette entreprise au profit du service d'instruction, qui est proposé par Valenciennes métropole.

Monsieur Joël BOIS explique que, pour 6 mois, c'était 6 000 € donc 12 mois 12 000 €. Il demande si cela apparaît dans la décision.

Monsieur Thibault LEFEVRE répond qu'il y a une fourchette tarifaire qui était proposée lors de lors du Conseil Municipal quand ils l'ont voté.

Monsieur Joël BOIS rappelle que c'est écrit dans la décision.

Monsieur Thibault LEFEVRE s'excuse et répond qu'ils rétribuent la société par rapport au nombre d'actes et types d'actes envoyés donc c'est une fourchette : ils ne payent pas

6 000 € s'ils n'envoient pas de DP (Déclaration Préalable).

Monsieur le Maire passe au vote, puis au point suivant.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

CESSION D'UNE PARCELLE APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE - AR151 : N° 2023.048

Monsieur Thibault LEFEVRE explique que le 15 mars 2023, le Conseil Municipal a délibéré pour désaffecter et déclasser du domaine public communal la parcelle numérotée AR 151 en vue de sa cession.

Il rappelle que c'est une procédure obligatoire car la commune ne peut, dans un temps concomitant, désaffecter et déclasser et céder cette parcelle lors d'une même séance de Conseil Municipal.

Il explique que cette bande de terrain, située face à l'arsenal, jouxtant le restaurant le Moulin de Croÿ, est parallèle au trottoir et n'a aucun intérêt public. Il ajoute que cette cession permettra dans les faits de régulariser l'occupation déjà effective de cette bande par les propriétaires dudit restaurant ; ainsi, la commune sera dégagée de toute responsabilité tant en termes d'entretien qu'au niveau juridique.

Il explique que, suite à l'intérêt manifesté par Monsieur OMODEÏ et Madame FROISSART, propriétaires du restaurant le Moulin de Croÿ, situé 5 rue Marcel Maes à Condé, d'acquérir cette bande de terrain, les services de l'État (dit les Domaines), ont procédé à l'évaluation tarifaire de cette parcelle, procédure obligatoire. Il explique que la commune ne peut pas elle-même établir un tarif pour une bande de terrain, donc cette bande de terrain était alors évaluée à 2 910 €. Il ajoute que Monsieur le Maire a approuvé cette proposition, il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ACCUEILS DE LOISIRS : N° 2023.049

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Céline DEMONCHAUX.

Madame Céline DEMONCHAUX explique qu'ils ont décidé de baisser les tarifs, ce qui reviendrait pour une semaine de 5 jours au total, à baisser quasiment de moitié, surtout pour ceux qui payent le plus.

Monsieur le Maire précise qu'ils avaient voté des tarifs en décembre mais malheureusement, en termes de calcul, ce n'était pas bon et ils ont vu une forte augmentation tarifaire pour les familles, donc ils ont souhaité corriger cela.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

TRANSFERT DE LA COMPETENCE "ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL" A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE : N° 2023.050

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Céline DEMONCHAUX.

Madame Céline DEMONCHAUX explique qu'au niveau scolaire, il y a l'environnement numérique de travail (ENT) qui suit les enfants pour avoir le fameux lien avec les équipes pédagogiques ; sauf que l'État se désengage de la compétence et la donne aux communes. Elle explique qu'ils proposent donc que l'agglomération reprenne cette compétence dès le 1^{er} septembre pour pouvoir continuer à bénéficier de ce moyen d'échange.

Monsieur le Maire précise, pour information, que c'est une plateforme bien utile pour l'Éducation Nationale, avec plein d'outils sur l'agenda, sur des classes virtuelles, qui a été utile dans le cadre notamment de la période COVID. Il rappelle que c'est un outil qui a été engagé et mis à disposition par l'État qui se désengage et qui demande aux collectivités de prendre en charge cela. Ils souhaitent donc faire le transfert de compétence à l'agglomération qui va faire un transfert de compétences à la Région et qui pourra avoir un outil commun sur l'ensemble de la région. Il estime que c'est une aberration. Il ajoute que, globalement, cela ne doit pas coûter plus cher, mais que c'est quand même fort de café de mettre en place des dispositifs et que ce sont aux collectivités de payer.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2023 POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DU CENTRE VILLE : N° 2023.051
--

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Céline DEMONCHAUX.

Madame Céline DEMONCHAUX explique que c'est pour aller chercher les subventions dans le cadre de la construction de la future école. Elle explique qu'ici, c'est pour leur permettre de demander un montant d' 1 000 000 € HT, ce qui équivaut à 22% du montant des travaux.

Monsieur le Maire précise que la commune pourra réitérer la demande dans les années futures et émarger sur le même dispositif.

Monsieur le Maire passe au vote.

Décision du Conseil : Motion adoptée par 19 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

0 voix contre :

6 abstention(s) :

Marcel BÉLURIER, Xavier SUDZINSKI, Brigitte CADOUX, Joël BOIS, Alice ANDRÉ, Alexandre RASZKA

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION "LES PITCHOUNS" :
N° 2023.052**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Céline DEMONCHAUX.

Madame Céline DEMONCHAUX explique que, c'est dans le cadre du séjour au ski, qu'il y a eu des dépenses supplémentaires, notamment en termes de combinaison ou de gants pour les enfants, donc là c'est pour justement attribuer une subvention exceptionnelle face à cette dépense qui n'avait pas été prévue à hauteur de 1 500 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Joël BOIS demande des éclaircissements. Il comprend que c'était un séjour aux sports d'hiver, donc ça s'est passé. Il dit que c'est tout de même une structure du Département et eux doivent aller pour compléter une subvention pour le Département. Il considère que ce n'est pas très logique là-dessus. Il ajoute qu'ils vont faire appel au Département pour diverses demandes et que le Département n'est pas capable d'assumer les 1 500 €...il en est désolé mais pour lui cela relève de la compétence du Département.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y avait pas que le Département, mais aussi des enfants de la commune de Condé-sur-l'Escaut.

Monsieur Joël BOIS répond que ce n'est pas pareil, ce n'est pas expliqué comme cela.

Monsieur le Maire précise donc que le Département a pris en charge justement ces dépenses en amont parce qu'ils ne pouvaient pas en répondre dans les semaines qui suivaient.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions, puis passe au vote et au point suivant.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

CONVENTION AVEC LA PISCINE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX : N° 2023.053

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Céline DEMONCHAUX.

Madame Céline DEMONCHAUX explique qu'au vu du problème de savoir nager qui est de plus en plus difficile pour les jeunes et petits, ils ont décidé de faire une convention avec la piscine de Saint Amand. Celle-ci pourrait proposer dès la rentrée que chaque classe de cycle 2 et 3 dispose de 7 séances de natation pour pouvoir avoir un certain acquis et une appréhension de l'eau au coût de 170 € par classe. Elle ajoute que, si cela fonctionne, il s'en suivrait éventuellement une adhésion à la société publique locale (SPL) ; qui permettrait, en plus d'avoir des tarifs préférentiels pour les enfants, la mise à disposition du transport. Elle explique que cela pourrait découler aussi sur une tarification préférentielle pour les condéens, mais cela, ce serait plus tard.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Joël BOIS a une remarque car il y avait une convention avec la commune de Bernissart pour aller à la piscine, il estime que c'était quand même beaucoup moins long parce que là en fait, les enfants vont passer plus de temps dans les transports qu'à la piscine.

Monsieur le Maire répond que le temps de trajet est quasiment équivalent avec la commune de Bernissart (sauf peut-être le HDM). Il explique que la difficulté sur la piscine de Bernissart, ce sont les autorisations de sortie de territoire, les cartes d'identité sur les déplacements ; cela pose un problème d'organisation, autant pour l'Education Nationale que pour la commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'il était temps de proposer aux enfants cette activité et souligne que cela fait 3 à 4 années que les enfants n'y vont plus. Il explique qu'auparavant, ils allaient sur à la piscine de Quiévrechain mais que la date de réouverture est toujours incertaine. Il dit qu'une opportunité s'est présentée avec la piscine de Saint-Amand-les-Eaux et ils l'ont donc saisie. Il termine sur le fait que l'encadrement est en effet vraiment intéressant et ils vont pouvoir y faire passer du CP jusqu'au CM2, donc il estime que c'est déjà bien parce qu'il y a quand même plusieurs générations qui n'ont pas appris à nager.

Monsieur Alexandre RASZKA répond que, du coup, c'est une ville sans piscine.

Monsieur le Maire répond qu'au regard de l'augmentation d'énergie sur la collectivité, du coût d'entretien d'une piscine, ils ne sont pas nécessairement intéressés ; ils n'ont jamais été intéressés à mettre une piscine dans la commune.

Monsieur Alexandre RASZKA répond que c'est faux et qu'ils vont ressortir des documents.

Monsieur le Maire répond qu'ils peuvent ressortir des documents, il n'a jamais été favorable à l'installation d'une piscine sur Condé.

Monsieur le Maire passe au vote, puis au point suivant.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE A L'OGEC DE L'ECOLE JEANNE D'ARC : N° 2023.054

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Céline DEMONCHAUX, Adjointe.

Madame Céline DEMONCHAUX rappelle que l'école Jeanne d'Arc accueille 25 élèves Condéens au niveau des maternelles et 48 élèves Condéens au niveau élémentaire. Elle explique que des calculs ont été faits et ils approuvent le fait d'attribuer un montant forfaitaire par élève de 774,22 € pour les maternelles et de 445,83 € pour les élémentaires.

Monsieur Alexandre RASZKA souhaite simplement rappeler, comme chaque année, l'incohérence de la loi DEBRÉ sur le financement des établissements sous contrat et l'injustice qui est faite aux communes abritant sur leur territoire, sans l'avoir demandé d'ailleurs, des établissements privés sous contrat et qui sont donc dans l'obligation de

financer les dépenses de fonctionnement de ces établissements, dans les mêmes conditions que celles de leur école publique. Il ajoute que, la loi pour une école de la confiance de 2019, ayant rendu l'enseignement obligatoire pour tous les enfants à partir de 3 ans, donc concernés par l'obligation d'instruction et doivent donc désormais, depuis 2019, à la promulgation de la loi bien sûr, être inscrits dans une école ou une classe maternelle publique ou privée, les mairies étant tenues bien sûr, de financer les élèves dès l'âge de 3 ans.

Il souhaite faire une remarque quant au calcul qu'ils ont fait, il fait confiance : ils n'ont jamais creusé la manière dont c'était réalisé. Il explique donc, puisqu'un certain nombre de nos écoles publiques accueillent les enfants à partir de l'âge de 2 ans, il faudrait exclure ces dépenses du calcul moyen et ne compter que les élèves à partir de l'âge de 3 ans. Il suggère cette possibilité d'économie, certes minime, mais quand même sur le principe, il n'y a pas de raison. Il ajoute que ce financement se fait heureusement sur la base des seuls élèves domiciliés dans la commune, certes, mais en pratique, et il le redit, chaque année, cette subvention à l'OGEC, revient à être l'unique financeur des dépenses de fonctionnement de l'établissement. D'ailleurs, il explique, puisque ce point n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour de la Commission des affaires générales, il n'a pas pu poser la question d'examiner le budget de l'OGEC et notamment pour qu'ils aient une idée de ce que représente la participation de la ville de Condé dans l'OGEC.

Il ajoute que cette loi est aussi finalement une injustice qui est faite aux établissements privés sous contrat eux-mêmes, puisqu'ils n'ont aucune possibilité d'obtenir de subventions des communes de résidence des autres élèves, hormis le financement facultatif qui est lui-même encadré et limité aux seules œuvres sociales. Il prend l'exemple de l'organisation d'un voyage : ils peuvent demander une subvention mais voilà comme son nom l'indique, un financement facultatif, donc sans obligation.

Il termine sur le fait qu'il faut sourire quand même en cette semaine de la Fête-Dieu, qui se tient le jeudi qui suit la Trinité comme chacun le sait et célébrant la présence réelle du Christ dans l'eucharistie, il tient donc à souligner ce soir la présence réelle de la ville de Condé dans l'accompagnement de l'école Jeanne d'Arc et il espère qu'un jour au moins une Trinité de ville participeront à son financement.

Il explique que, comme chaque année, Madame Céline DEMONCHAUX est attentive à ses remarques et les attend avec impatience, il souhaite rendre hommage ce soir, à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la mort à l'écrivain japonais Takeo ARISHIMA, écrivain japonais passionnant qui, durant ses études à la fin du 19^{ème} siècle, a découvert et s'est converti au christianisme mais aussi au mouvement socialiste, et dont l'œuvre la plus connue, parue en 1919 est « une certaine femme ». C'est un roman qui relate un drame moral et psychologique, ayant pour héroïne Yoko, jeune femme luttant dans une société hypocrite dominée par les hommes, et il rend hommage à toutes ces femmes qui s'engagent en politique.

Monsieur le Maire souligne que c'était le point annuel de Monsieur RASZKA Alexandre. Il tient aussi à évoquer quelques points et indique un petit agacement suite à la réception d'un courrier du nouveau président de l'OGEC, Monsieur WIECZOREK, qui a découvert les privés il y a peu. Il explique qu'il demandait à ce que la commune finance 1 000 € par enfant

en école maternelle en claquant des doigts. Alors il ajoute qu'il ne rendra pas hommage à un auteur japonais, mais aux services municipaux qui se cassent la tête pour bien calculer à l'euro près tout ça parce que clairement il y a différentes choses qu'il faut prendre en compte, le fait qu'ils ne financent que les enfants qui ont plus de 3 ans or, parfois dans leurs calculs, ils mettent justement ces enfants qui ont moins de 3 ans et ils n'ont pas à les inclure. D'autre part, il souligne qu'ils se rendent compte qu'un tiers des effectifs viennent de la commune de Vieux- Condé notamment.

Il se demande si l'école sollicite réellement les communes voisines (Fresnes, Vieux-Condé, il y en a d'autres) de la même manière, c'est-à-dire avec des menaces d'aller devant le tribunal. Il termine sur le fait que la commune est n'a rien à se rapprocher, les services effectuent le travail correctement sur le calcul régulier du coût pour leurs écoles. Il assure que la commune a toujours eu de très bons rapports avec cette école. Il rappelle qu'ils vont au-delà de la simple subvention puisqu'ils ont aussi des activités au sein de la médiathèque et d'autres activités avec l'école de musique et autres. Il trouve que ce positionnement est très particulier. Il les invite à en discuter. Il rappelle également qu'ils les ont rencontrés il y a 2-3 ans pour mettre justement sur table les règles, qui sont claires et qui répondent à la loi de 2019 : ils n'iront pas au-delà et ils répondent simplement aux obligations. Il ajoute que s'il faut diminuer le partenariat, ils le feront mais précise que ce n'est pas leur intérêt ; ce sont aussi des enfants Condéens qui vont dans ces écoles et dit considérer qu'ils ont le droit tout comme les autres élèves de bénéficier des services de la commune.

Monsieur le Maire passe ensuite au vote, puis au point suivant.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

CONVENTION POUR UN MEDECIN-REFERENT SANTE POUR LES DEUX ETABLISSEMENTS CARACOL ET EVEIL ET MOI : N° 2023.055

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Céline DESPRIET.

Madame Céline DESPRIET indique que la présente délibération fait suite au décret du 30 août 2021 concernant les crèches et rendant obligatoire le concours régulier d'un médecin qualifié en pédiatrie pour les établissements d'une capacité supérieure à 10 places. Elle explique que ce référent santé veille à l'application des mesures préventives et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse et de toute situation dangereuse pour la santé. Le recrutement de ce dernier s'effectue par la responsable d'établissement et il est proposé de désigner le Docteur AJOODHA comme référent.

Aussi, elle informe que Monsieur le Maire présente la convention ayant pour objet de définir les modalités d'intervention de ce médecin et précise qu'en raison de la réglementation en vigueur pour cette prestation, les conditions tarifaires seront de 160€ net par heure pour un total de 40 h. elle demande que le Conseil Municipal s'exprime sur les dispositions suivantes :

- Désigner le docteur AJOODHA comme médecin référent santé du multi-accueil caracol.
- Approuver la convention à conclure avec le médecin,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

Elle remercie enfin l'assemblée pour leur écoute.

Monsieur le Maire explique que c'est une obligation légale donc ils sont contraint d'appliquer cette mesure. Il passe ensuite au vote puis au point suivant.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'il y a trois délibérations ajoutées qui ont été autorisées par l'opposition et il les en remercie. Il informe que ces points doivent être passés au Conseil Municipal dans le cadre de groupements de commandes avec l'agglomération. Il énumère les trois groupements de commandes :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'expertise technique et fonctionnelle en matière de vidéosurveillance,
- l'acquisition de matériel, logiciel de vidéosurveillance
- l'installation, des travaux et maintenance des systèmes de vidéosurveillance.

Il explique qu'il s'agit d'un groupement de commandes établi avec l'agglomération dans le but de diminuer leurs coûts sur ces équipements qui sont très chers et qui évoluent très rapidement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis passe au vote de chaque délibération.

GROUPEMENT DE COMMANDE N°1 CONCERNANT LES PRESTATIONS RELATIVES A LA VIDEOSURVEILLANCE AVEC VALENCIENNES METROPOLE - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (EXPERTISE TECHNIQUE ET FONCTIONNELLE) EN MATIERE DE VIDEOSURVEILLANCE : N° 2023.056

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

GROUPEMENT DE COMMANDE N°2 CONCERNANT LES PRESTATIONS RELATIVES A LA VIDEOSURVEILLANCE AVEC VALENCIENNES METROPOLE - ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS DE VIDEOSURVEILLANCE : N° 2023.057

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

GROUPEMENT DE COMMANDE N°3 CONCERNANT LES PRESTATIONS RELATIVES A LA VIDEOSURVEILLANCE AVEC VALENCIENNES METROPOLE - INSTALLATION, TRAVAUX ET MAINTENANCE DES SYSTEMES DE VIDEOSURVEILLANCE : N° 2023.058

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

Monsieur Joël BOIS intervient sur un sujet diffusé sur les réseaux sociaux quelques heures avant le début de la séance du conseil municipal. Il évoque l'inquiétude des habitants concernant l'installation des gens du voyage à Macou. Il explique que les habitants ont été surpris des aménagements qui ont été faits au niveau du terrain, les chemins rendus carrossables, la mise en en place d'une arrivée d'eau. Il demande si Monsieur le Maire peut donner des explications.

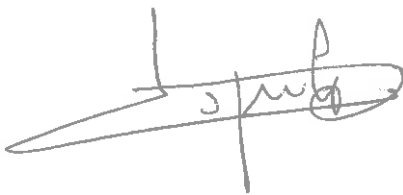
Monsieur le Maire explique qu'il clôture la séance car cela est hors séance mais il n'y a pas de problème il va répondre. Il remercie donc le Conseil Municipal pour sa présence.

Fin de la séance à 20 h 45

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

Le Secrétaire.

Agostino POPULIN

Handwritten signature of Agostino Populin in black ink.

Le Maire.

Grégory LELONG

Handwritten signature of Grégory Lelong in blue ink.